

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2298

14 septembre 2012

### SOMMAIRE

Alto Investments S.à r.l. ....	110258	Lamyl International Corporation S.A. ....	110286
DuPont Integration (Luxembourg) S.à r.l. .....	110286	Lanus S.à r.l. ....	110290
DuPont Operations (Luxembourg) S.à r.l. .....	110287	LB IMP S.à r.l. ....	110290
Fitness First Luxembourg S.C.A. ....	110302	LB River S.à r.l. ....	110290
Gracewell Investment No 4 S.à r.l. ....	110292	Limoreal S.A. ....	110290
Imap Sàrl ....	110283	LL Logistics & Services S. à r.l. ....	110291
Immobilière Ebel S.à r.l. ....	110283	Lumber Liquidators Overseas Luxem- bourg S.à r.l. ....	110289
Immobilière Lorentzweiler S.A. ....	110303	Lungo Mare S.A. ....	110289
Ingersoll-Rand Lux Roza ....	110283	Maerel S.à r.l. ....	110298
Ireggen ....	110282	Mageco Investment S.A. ....	110298
Jimonar Investments S.à r.l. ....	110283	Magine ....	110298
Juniclair Participations Financières (J.P.F.) S.A. ....	110284	Marathon Playa 1 S.à.r.l. ....	110291
Junior S.à.r.l. ....	110286	Marathon Playa 2 S.à r.l. ....	110297
Kaelen Agri ....	110284	Marathon Playa 3 S.à.r.l. ....	110297
Kaelen Agri Lux ....	110284	Materis Investors S.à r.l. ....	110298
Kalverboer Investments 1 S.à r.l. ....	110288	M.D.J.B. Lux S.A. ....	110291
Kalverboer Investments 3 S.à r.l. ....	110287	Mistral International S.A. ....	110291
Karggen ....	110284	Modastyling Investments S.A. ....	110284
KD Manhattan Luxco S.à.r.l. ....	110283	New Landscape S.A. ....	110292
Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l. .....	110288	Night Networks S.A. ....	110288
Kerry Group Services Limited - Luxem- bourg Branch ....	110287	N&W Holdings S.à r.l. ....	110288
Kingmayer PE S.A. ....	110289	Panda TMT Investments S.à r.l. ....	110285
Kinohold (bis) S.A. ....	110289	Paul UK Partners S.A. ....	110286
Koios S.à r.l. ....	110289	PI Diffusion S.A. ....	110298
Lamda Investments S.A. ....	110290	Proteger Luxembourg S.à r.l. ....	110299
		Rock Investments S.P.F. S.A. ....	110282
		Valdor Investissement S.A. ....	110291

**Alto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.717.

—  
STATUTES

In the year Two Thousand and Twelve, on the twelfth day of July,  
Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Victoria Management Services S.A., a company, having its registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-Sur-Alzette,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 July 2012.

Such proxy, after signature ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party (the “Appearer”) has decided to form a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in accordance with the following Articles of Incorporation (the “Articles”).

**Chapter 1. Preliminary**

**1. Art. 1. Interpretation.**

1.1 In these Articles, the following expressions shall have the following meanings:

“Annual General Meeting”, the annual general meeting of the Company required to be held according to Article 13.

“Articles”, these Articles of Incorporation of the Company as originally adopted or as altered from time to time.

“Board”, the board of Directors of the Company.

“Business Day”, any day other than a Saturday or Sunday or a public holiday in Luxembourg.

“CET”, means Central European Time.

“Director”, a manager for the time being of the Company.

“EUR” or “Euro”, the single currency of participating member states of the European Union and the lawful currency for the time being of Luxembourg.

“Holder”, in relation to any Share in the capital of the Company, the shareholder whose name is entered in the Register as the holder of the Share.

“Law”, the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, from time to time.

“Mémorial”, the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, being the official daily publication of the Luxembourg government.

“Office”, means the registered office (siège social) of the Company from time to time.

“Ordinary Shares”, means the ordinary shares that may be issued by the Company from time to time in accordance with Article 6.

“Preference Shares”, means the preference shares that may be issued by the Company from time to time in accordance with Article 6.

“Register”, the register of Holders to be kept pursuant to the provisions of the Law.

“Relevant Holder”, a Holder who, at the relevant time, is the Holder of any Preference Shares in the Company.

“Share or Shares”, the shares in issue in the capital of the Company from time to time subject to the rights and obligations set out in these Articles.

1.2 Expressions in these Articles referring to writing shall be construed, unless the contrary intention appears, as including references to printing, lithography, photography and any other modes of representing or reproducing words in a visible form. Expressions in these Articles referring to execution of any document shall include any mode of execution whether under seal or under hand.

1.3 Unless specifically defined herein or the context otherwise requires, words or expressions contained in these Articles shall bear the same meaning as in the Law but excluding any statutory modification thereof not in force when these Articles become binding on the Company.

1.4 References to Articles are to Articles of these Articles and any reference in an Article to a paragraph or subparagraph shall be a reference to a paragraph or subparagraph of the Article in which the reference is contained unless it appears from the context that a reference to some other provision is intended.

1.5 The headings and captions included in these Articles are inserted for convenience of reference only and shall not be considered a part of or affect the construction or interpretation of these Articles.

1.6 References in these Articles to any enactment or any section or provision thereof shall mean such enactment, section or provision as the same may be amended and may be from time to time and for the time being in force.

1.7 In these Articles the masculine gender shall include the feminine and neuter, and vice versa, and the singular number shall include the plural, and vice versa, and words importing persons shall include firms, partnerships, associations and/or bodies corporate or entities of any description, wherever registered or existing and whether incorporated or unincorporated.

## **Chapter 2. Status and Name, Registered office, Objects, Duration, Capital, Changes in capital and Shares**

### **2. Art. 2. Status and Name.**

2.1 There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) called Alto Investments Sàrl (the "Company").

### **3. Art. 3. Registered office.**

3.1 The Office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Board, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of Holders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15 below).

3.2 The Board may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

3.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the Office or the easy communication between the Office and foreign countries, take place or be imminent, the Office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Office, shall remain of Luxembourg nationality.

### **4. Corporate objects.**

4.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

4.1.1 to hold shares or participatory interests in any enterprise in whatsoever form, and to develop such interests. In this regard the Company may in particular borrow funds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to (i) enterprises or persons in which it has a direct or indirect interest or with which it is associated through its Holders; or (ii) third parties;

4.1.2 to acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright or any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit same by sale, transfer, exchange, licence or otherwise; and

4.1.3 to provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

4.2 The Company may give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations or undertakings and/or obligations or undertakings of any other company, and generally for its own benefit and/or for the benefit of any other company or person.

4.3 The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

4.4 The Company may exercise the powers of paying commissions. Any such commission may be satisfied by the payment of cash or by the issue of fully or partly paid shares or partly in one way and partly in the other. On any issue of shares the Company may also pay such brokerage as may be lawful.

4.5 The Company shall have all such powers and shall be entitled to take all such action and enter into any type of contract or arrangement as are necessary for the accomplishment or development of its objects.

### **5. Art. 5. Duration.**

5.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **6. Art. 6. Capital.**

6.1 The authorised share capital of the Company is set at Seven Million Seven Hundred Thousand (EUR7,700,000) divided into:

6.1.1 7,500,000 Preference Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.2 20,000 Class A Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.3 20,000 Class B Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.4 20,000 Class C Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.5 20,000 Class D Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.6 20,000 Class E Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.7 20,000 Class F Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.8 20,000 Class G Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.9 20,000 Class H Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.10 20,000 Class I Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.11 20,000 Class J Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each.

6.2 The issued share capital of the Company is set at One Hundred and Ninety Thousand Euro (EUR190,000) divided into:

6.2.1 19,000 Class A Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.2 19,000 Class B Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.3 19,000 Class C Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.4 19,000 Class D Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.5 19,000 Class E Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.6 19,000 Class F Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.7 19,000 Class G Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.8 19,000 Class H Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.9 19,000 Class I Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.10 19,000 Class J Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each.

6.3 The Company must always have at least one (1) Preference Share in issue at all times after the first issue of Preference Shares.

6.4 Each class of shares is hereinafter referred to as each a "Class" or a "Class of Shares" and together the "Classes" or the "Classes of Shares". Save as otherwise provided in these Articles, each Class of Shares shall rank *pari passu* in all respects.

#### **7. Art. 7. Changes in share capital.**

7.1 The Board is hereby authorised to issue further Shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation in the Mémorial. The period or extent of this authority may be extended by the Holders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15) from time to time.

7.2 The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 7.1 and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the Law, including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to Holders in lieu of dividends.

7.3 The Board is authorised to issue Shares for cash without the Holders having any preferential subscription right. The Board shall, however, ensure that except where such Shares are issued to current Holders *pro rata* to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where Holders otherwise agree, the price per Share, at which such further Shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by Holders at the time of such new issue.

7.4 When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 6 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

7.5 The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Holders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15).

7.6 The Company may issue warrants to subscribe (by whatever name they are called) to any person to whom the Company has granted the right to subscribe for Shares certifying the right of the registered holder thereof to subscribe for Shares upon such terms and conditions as the right may have been granted.

7.7 All the Shares are repurchasable Shares.

7.8 The issue and repurchase of the Shares are subject to the following terms and conditions:

7.8.1 the Shares shall be fully paid-up on issue;

7.8.2 the Company shall serve a notice (the "Purchase Notice") on the Holder of the Shares to be repurchased, specifying the Shares to be repurchased and the purchase price to be paid for such Shares. Immediately after close of business on the date specified in the Purchase Notice such Holder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and, in the case of all the Shares of a particular Class being repurchased, its name shall be removed as the Holder of such Shares from the Register. Any such Holder will cease to have any rights as a Holder with respect to the Shares to be repurchased as from the date specified in the Purchase Notice;

7.8.3 the price to be paid for each Share so repurchased will be determined by the Board in accordance with the provisions of this Article;

7.8.4 the repurchase may only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1, paragraph (1) of the Law, or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

7.8.5 an amount equal to the aggregate nominal value of all the Shares repurchased must be included in a reserve which cannot be distributed to the Holders except in the event of a reduction in the subscribed capital; this reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves;

7.8.6 Article 7.8.5 shall not apply to a repurchase funded by proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase; and

7.8.7 notice of repurchase shall be published in accordance with Article 9 of the Law.

7.9 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of Shares within the absolute discretion of the Board, provided that in the case of a repurchase and cancellation of Ordinary Shares, the value of the net assets held by the Company immediately following such repurchase and cancellation is not less than the nominal amount outstanding on the Preference Shares. The Board may decide to repurchase and cancel Preference Shares before the repurchase and cancellation of Ordinary Shares or to repurchase and cancel Ordinary Shares and Preference Shares at the same time as it thinks appropriate. In the case of repurchases and cancellations of a Class or Classes of Ordinary Shares in its or in their entirety, such repurchases and cancellations of Ordinary Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

7.10 On any repurchase and cancellation of Shares, the Board shall determine the Total Cancellation Amount in respect of the repurchase and cancellation of all such Shares, such amount to be determined by the Board on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount may be less than, but never more than, the Available Amount.

7.11 In respect of any repurchase and cancellation of Shares, the Board shall determine the Cancellation Amount in respect of each Share to be repurchased and cancelled at that time (within the overall limit of the Total Cancellation Amount) and the Board shall be entitled to apply different Cancellation Amounts to Shares being repurchased and cancelled at the same time (notwithstanding that they may be Shares of the same Class).

7.12 Upon the repurchase and cancellation of any Share, the amount determined by the Board as the Cancellation Amount in respect of such Share in accordance with Article 7.11 shall become due and payable to the Holder thereof by the Company.

7.13 For the purposes of this Article,

7.13.1 "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve relating to the Class or Classes of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed in reserve pursuant to the requirements of Luxembourg law or these Articles, each time as set out in the Interim Accounts and (iii) 0.25% of the nominal value of each Share excluding the Shares being repurchased.

7.13.2 "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date, which accounts do not need to be audited.

7.13.3 "Interim Account Date" means a date not earlier than 60 days before the date of repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

7.14 The Board shall be authorised to appoint, in its absolute discretion, a representative to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Articles to reflect changes resulting from the cancellation of any Shares repurchased in accordance with the terms of these Articles.

## **8. Art. 8. Rights of shares on issue.**

8.1 Without prejudice to any special rights conferred on the Holders of any existing Shares or Class or Classes of Shares (which special rights shall not be affected, modified or abrogated except with such consent or sanction as is provided in these Articles), and subject to the provisions of the Law, any Share may be issued either at par or at a premium and with such rights and/or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital, transferability or disposal or otherwise, as the Company may from time to time direct or, subject to or in default of any such direction, as the Board may determine at the time of issue.

8.2 Any share premium created upon the issue of Shares pursuant to Article 8.1 shall constitute a distributable reserve of the Company, the distribution of which shall be within the absolute discretion of the Board. The Board is further authorised to utilise share premium for the purpose of repurchasing Shares of the Company.

## **9. Art. 9. Shares.**

9.1 The Register shall be kept at the Office, where it will be available for inspection by any Holder.

9.2 Share certificates shall be issued to Holders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

9.3 Where part only of the Shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

9.4 The Holder shall be the owner of such Share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such Share on the part of any other person.

9.5 The Company has the right to ask of the Holder for any documentation that the Company thinks necessary for the fulfilment of any anti-money laundering obligations or “know your customer” obligations that it may have in Luxembourg. The Holder must provide the Company timeously with any documentation that the Company deems necessary to fulfil such obligations.

9.6 The Holders shall not pledge, mortgage, encumber or in any way provide as security the Shares.

9.7 The Company shall regard the first named of any joint Holder of Shares as having been appointed by the joint Holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such Shares.

9.8 The Company shall not accept the registration of more than four joint Holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any Share until one person is designated to be, for the Company’s purposes, a Holder.

9.9 The Register may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty Business Days in each year.

9.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same Shares may be issued to the Holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

#### **10. Art. 10. Transfer of shares.**

10.1 No Shares may be transferred without the prior written consent of the Board.

10.2 The Board shall be entitled, in its absolute discretion, to designate certain periods during which Shares may not be transferred.

#### **11. Art. 11. Procedure for transfer of shares.**

11.1 The provisions of this Article 11 shall be in addition, and without prejudice, to any other provision of these Articles or the Law imposing prohibitions and/or restrictions on the transferability of any Share or Class of Shares. The right to transfer Ordinary Shares or to dispose of any Ordinary Shares or any interest therein, together with all rights attaching thereto, shall be subject to the provisions set out in this Article 11 or the Law. Subject as aforesaid, any dealing or purported dealing by any person in any Ordinary Share or any interest therein otherwise than in accordance with the provisions of this Article, shall be void and of no effect as against the Company or any Holder thereof.

11.2 Unless the Board shall agree otherwise in any particular case (and on such terms as it may then consider fit), no Ordinary Shares may be transferred by any Holder unless such Holder shall at the same time transfer all other Ordinary Shares (of every Class) held by him; provided that if any Holder is holding Ordinary Shares as a nominee of another party, and has so declared such nominee holding in writing to the Board identifying to the satisfaction of the Board the name and address of his principal in respect of such holding, he shall only be obliged and entitled to transfer at the same time all the Ordinary Shares of each Class held for such principal (notwithstanding that he may also hold other Ordinary Shares for other parties or on his own account).

11.3 Subject always to the foregoing provisions of this Article, every Holder of Ordinary Shares who desires to dispose of any of its Ordinary Shares or any interest therein (the “Vendor”) shall give to the Company notice in writing (a “Transfer Notice”) specifying the Ordinary Shares such Holder wishes to sell (the “Sale Shares”) and the price at which such Holder wishes to sell each of them (the “Specified Price”) which price shall be no higher than the bona fide price which would at that time have been agreed between a willing buyer and a willing seller for the Sale Shares (the “Bona Fide Price”). The Vendor shall at the same time deposit with the Company the share certificate(s) in respect of the Sale Shares. Any such Transfer Notice shall constitute the Company the agent of the Vendor for the sale of each of the Sale Shares in accordance with the provisions of this Article 11.3 and Article 12 (if relevant). A Transfer Notice may contain a provision that unless all the Shares comprised therein are sold by the Company pursuant to this Article, none shall be so sold, and any such provision shall be binding on the Company.

11.4 On receipt of a Transfer Notice, the Board may resolve either that (i) such Transfer Notice be accepted for the purposes of this Article (an “Acceptance Resolution”), or (ii) they are not satisfied that the Specified Price in respect of such Transfer Notice is a Bona Fide Price (a “Valuation Resolution”). The Board shall be entitled, in its absolute discretion, to pass either an Acceptance Resolution or a Valuation Resolution and its determination in this regard shall be final and conclusive and shall bind all persons interested. The Board shall not be bound to give any reasons for any such determination.

11.5 If the Board shall pass a Valuation Resolution in respect of any Transfer Notice, the provisions of Article 12 shall have effect in respect of such Transfer Notice.

11.6 If the Board shall pass an Acceptance Resolution in respect of any Transfer Notice, the provisions of the following paragraphs of this Article 11 shall have effect in respect of such Transfer Notice.

11.7 If, within a period of 14 days after receipt of a Transfer Notice, the Board does not pass either an Acceptance Resolution or a Valuation Resolution in respect of such Transfer Notice, it shall be deemed to have passed an Acceptance

Resolution in respect thereof and it shall forthwith be obliged to give effect to the provisions of the following paragraphs of this Article in respect of such Transfer Notice.

11.8 Within five days after an Acceptance Resolution shall have been passed, or deemed to have been passed, by the Board in respect of any Transfer Notice, the Board shall decide whether it wishes for the Company to repurchase the Sale Shares. In the event the Board decides that the Company will repurchase the Sale Shares, it shall inform the Vendor of its decision and the Company shall proceed with the said repurchase in accordance with the repurchase provisions contained in Article 7. If within five days after an Acceptance Resolution shall have been passed, or deemed to have been passed, by the Board in respect of any Transfer Notice, the Board decides that it does not wish for the Company to repurchase the Sale Shares (or it does not decide anything with regard to the Sale Shares), the Board shall, by notice in writing, inform Relevant Holders at the date of such Acceptance Resolution, of the number of the Sale Shares and of the Specified Price (the "Sale Price") and invite Relevant Holders to apply in writing to the Company within such period (the "Application Period") as the Board shall determine (being not less than seven or more than twenty-one days from the date of despatch of the notice, which date shall be specified therein), to purchase at the Sale Price such number of the Sale Shares (being all or any thereof) as such Holder shall specify in such application.

11.9 If all or any of the Sale Shares are not applied for by Relevant Holders, the Board may, if in its discretion it thinks fit (and in respect of such number of the Sale Shares as shall not have been applied for as aforesaid as it thinks fit) invite any other person or persons (each an "Invitee") whom the Board may determine in its absolute discretion (whether or not any such person or persons shall be existing Holders of the Company and, if they are, without regard to any percentage shareholdings of any such person or persons) to apply in writing to the Company within such period as the Board may determine (not exceeding fourteen days from the expiry of the Application Period in such case) to purchase at the Sale Price such number of the Sale Shares which shall not have been applied for pursuant to the provisions of the preceding paragraphs of this Article (being all or any thereof) as the Board may specify in respect of each such Invitee.

11.10 Article 11.9 is subject to the requirement of Art 189 of the Law in that no Shares may be transferred to non-Holders (for example to an Invitee) unless Holders representing at least three-quarters of the corporate capital of the Company agree to such transfer in a General Meeting.

11.11 Any application to purchase any Sale Shares pursuant to any of the provisions of this Article 11 shall be made on the basis that, unless the Board otherwise agrees in writing, it shall be irrevocable.

11.12 If the Vendor shall have specified in the Transfer Notice that unless all the Sale Shares are sold by the Company pursuant to this Article none should be sold, the Board shall not proceed with any allocation on foot of any applications pursuant to this Article 11 unless the total of all such applications and/or purchases shall equal all the Sale Shares.

11.13 Subject as aforesaid, the Board shall allocate the Sale Shares so applied for in the following manner:

11.13.1 Firstly, so many of the Sale Shares as shall be applied for by the Relevant Holder pursuant to the provisions of Article 11.8 shall be allocated by the Board to or amongst the applicants pursuant to and in accordance with the terms of such article 11.8 and, in the case of competition, pro rata (or nearly as possible) according to the number of shares of which each Relevant Holder is the Holder on the date of such Acceptance Resolution provided that no Relevant Holder shall be obliged to take more than the maximum number of shares specified by such Relevant Holder as aforesaid; and

11.13.2 secondly, (to the extent that any of the Sale Shares remain to be allocated after the allocations provided for pursuant to the provisions of sub-Article 11.13.1), the Sale Shares shall be allocated by the Board to or amongst the Invitee(s) pursuant to and in accordance with the terms of Article 11.9 subject always to the requirement that no Shares may be transferred to non-Holders (for example to an Invitee) unless Holders representing at least three-quarters of the corporate capital of the Company agree to such transfer in a General Meeting.

11.14 Forthwith upon any allocation(s) pursuant to the preceding provisions of this Article 11 the Company shall give notice(s) of such allocation(s) (each an "Allocation Notice") to the Vendor and the person(s) to whom the Sale Shares (or so many of them as aforesaid) shall have been allocated (each a "Purchaser") and shall specify in such notice the place and time (being not earlier than seven and not later than twenty-one days after the date of the notice) at which the sale of the Shares so allocated shall be completed.

11.15 In the case of any allocation of Shares pursuant to the foregoing provisions of this Article 11, payment shall be made of the Sale Price in respect of each of the Sale Shares on completion of the sale and purchase thereof in accordance with the provisions of Article 11.6.

11.16 The Vendor shall be bound to transfer the Shares comprised in an Allocation Notice to the Purchaser(s) named therein at the time and place therein specified and, if the Vendor shall fail to do so, the Chairman of the Board for the time being (or some other person appointed by the Board for this purpose) shall be deemed to have been appointed attorney of the Vendor with full power to execute, complete and deliver, in the name and on behalf of the Vendor transfers of such of the Sale Shares as aforesaid to the Purchaser(s) thereof against payment to the Company of the Sale Price in respect of each such Sale Share. Each of the Purchasers, on payment of such amount to the Company in respect of each of the Sale Shares so transferred to such Purchaser, shall be deemed to have obtained a good quittance for such payment and, on execution and delivery of the said transfers, each of such Purchasers shall be entitled to insist upon the name of the Purchaser being entered in the Register as the Holder of such of the Sale Shares as shall have been transferred to such Purchaser. The Company shall forthwith deliver any amount received by it pursuant to the provisions of this para-

graph to the Vendor or if, in the opinion of the Board, it is not reasonably practicable to do so at such time, pay the same into a separate bank account in the name of the Company and shall hold any such amount in trust for the Vendor.

11.17 If the Board does not dispose of all the Shares comprised in any Transfer Notice in accordance with the previous provisions of this Article 11, they shall so notify the Vendor forthwith and, during the period of ninety days next following the despatch of such notice, the Vendor, shall, subject to Article 10.1, be at liberty to transfer to any person and at any price (not being less than the Sale Price) any Shares not allocated by the Board in an Allocation Notice.

11.18 Any repurchase of Shares by the Company shall not be subject to the provisions of either this Article 11 or Article 12.

11.19 Notwithstanding any of the previous provisions of this Article 11, subject to receipt of the prior written consent of a majority of the Holders representing at least 75 per cent in nominal value of the entire issued share capital at the relevant time in relation thereto, the Board may, in its absolute discretion, at any time and from time to time waive or suspend all or any of the provisions of this Article 11, whether in respect of any particular transfer or class of transfers of Shares, or generally, as it sees fit.

#### **12. Art. 12. Share valuations.**

12.1 If, in accordance with the provisions of Article 11.4, the Board shall pass a Valuation Resolution in respect of any Transfer Notice, the provisions of this Article 12 shall thereupon have effect in respect of such Transfer Notice.

12.2 The Board shall, within three days after the passing of such Valuation Resolution, certify in writing the sum which in its opinion, after having procured advice thereon from an Expert in accordance with Article 12.7, is the fair value of each of the Sale Shares (the "Fair Value") on the basis that each Class of Shares shall be valued as one Class with each such Class having the same value. Such certificate shall (save in the case of manifest error) be final and binding upon all persons interested. The Board shall issue the said certificate not later than thirty days after the date of receipt by it of such instructions.

12.3 Within seven days after the Fair Value shall have been certified by the Board as aforesaid (the "Notice Period"), the Board shall serve notice in writing to the Vendor of the sum so certified.

12.4 If the Specified Price shall be no more than one hundred and ten per cent of the Fair Value, forthwith on the expiry of the Notice Period, the provisions of Article 11.8 and the following provisions of Article 11 shall apply in respect of such Transfer Notice on the basis that the Sale Price in respect of each of the Sale Shares shall be the Specified Price and that the Board shall be bound to give notice to each Holder, as provided for in Article 11.8, within three days after the expiry of the Notice Period.

12.5 If the Specified Price shall be more than one hundred and ten percent of the Fair Value, the Vendor may, within a period of ten days after the expiry of the Notice Period (the "Revocation Period"), by service of notice in writing on the Board (a "Revocation Notice"), revoke the Transfer Notice as to the whole (but not part only) of the Sale Shares and thereupon the share certificate(s) in respect of the Sale Shares shall be returned to the Vendor. After the expiration of the Revocation Period, the Transfer Notice shall not be revocable except with the sanction of the Board (in its absolute discretion).

12.6 If the provisions of Article 12.5 shall be operative and the Vendor shall not serve a Revocation Notice on the Board within the Revocation Period, the Vendor shall be deemed to have accepted that the Sale Price in respect of each of the Sale Shares shall be the Fair Value thereof as so certified and, forthwith on the expiry of the Revocation Period, the provisions of Article 11.8 and the following provisions of Article 11 shall apply in respect of such Transfer Notice on the basis that the Sale Price in respect of each of the Sale Shares shall be the Fair Value and that the Board shall be bound to give notice to each Holder, as provided for in Article 11.8, within three days after the expiry of the Revocation Period.

12.7 For the purposes of Article 12.2, the expression "Expert" shall mean whichever of (i) the auditors of the Company for the time being, or (ii) any other independent person or entity as the Board may in its absolute discretion approach for advice.

### **Chapter 3. Administration and Supervision**

#### **13. Art. 13. General meetings of shareholders ("general meetings").**

13.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2 All General Meetings shall be held either at the Office or at any other place in Luxembourg as indicated in the notice of meeting.

13.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

13.3.1 either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where Holders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered Holders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

13.3.2 alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered Holders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

13.4 The agenda for an Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15 below) shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of Holders, set out the full text of the proposed amendments.

13.5 Where all the Holders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

13.6 General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice Chairman of the Board (the "Chairman" or "Vice Chairman" respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of Holders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

13.7 The minutes of any General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a Holder and who shall be elected by the meeting, and, unless any Holder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record:

13.7.1 that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all Holders;

13.7.2 the number of Holders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and

13.7.3 if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

13.8 Every Holder of Preference Shares and every Holder of Ordinary Shares may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a Holder of Preference Shares or Ordinary Shares. A corporate Holder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

13.9 Every Holder of Preference Shares or Ordinary Shares shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of the votes cast. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of Holders, which shall require the unanimous consent of all Holders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings (as defined in Article 15 below) shall be passed by the affirmative vote of a majority of Holders representing three-quarters of the corporate capital of the Company as per article 199 of the Law.

13.10 A General Meeting shall be quorate if one Holder, or a proxy for a Holder or a duly authorised representative of a corporate Holder, is present.

**14. Art. 14. Powers of general meetings.** Any regularly constituted meeting of the Holders of the Company shall represent the entire body of Holders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Holders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

**15. Art. 15. Extraordinary general meeting.**

15.1 A General Meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an "Extraordinary General Meeting". All or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

15.2 No resolution shall be passed at an Extraordinary General Meeting unless a quorum of such number of persons, each being a Holder, or a proxy for a Holder or a duly authorised representative of a corporate Holder, together holding more than one half of the Shares of the Company for the time being issued and outstanding is present.

**16. Art. 16. General meetings by conference call, Video conference, or Similar means of communication equipment.**

16.1 Persons entitled to attend a General Meeting may, at the discretion of the Board, participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communication equipment whereby (i) the Holders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and (iii) the Holders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.2 If it appears to the Chairman of the General Meeting that the communication equipment has become inadequate for the purposes referred to in this Article 16, then the Chairman may, without the consent of the meeting, interrupt or adjourn the meeting.

#### **Chapter 4. Board of directors**

**17. Art. 17. Directors.**

17.1 The Company shall be managed by the Board.

17.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for an unlimited period. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

17.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

**18. Art. 18. Board chairman and Vice chairmen.**

18.1 The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

**19. Art. 19. Board meetings.**

19.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice Chairman or two Directors.

19.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

19.3 A proxy may be given in writing, including fax or any other means of communication generally accepted for business purposes.

19.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, fax or electronic mail.

**20. Art. 20. Powers of the board.**

20.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

20.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General Meetings by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

**21. Art. 21. Resolutions of the board.**

21.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

21.2 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

21.3 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

**22. Art. 22. Delegation of the powers of the board.**

22.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be Holders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

22.2 If authority for day to day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

22.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

22.4 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers in relation to the exercise of those special powers.

**23. Art. 23. Directors' interests.**

23.1 Subject to the provisions of the Law and provided that such Director has disclosed to the Board the nature and extent of any material interest relating to such Director, a Director notwithstanding his or her office:

23.1.1 may be party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or any subsidiary or associated company thereof or in which the Company or any subsidiary or associated company thereof is otherwise interested;

23.1.2 may be a Director or other officer of, or employed by, or a party to any transaction or arrangement with, or otherwise interested in, any body corporate promoted by the Company or in which the Company or any subsidiary or associated company thereof is otherwise interested; and

23.1.3 shall not be accountable, by reason of his or her office, to the Company for any benefit which such Director derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be avoided on the ground of any such interest or benefit.

23.2 No Director or intending Director shall be disqualified by his or her office from contracting with the Company either as vendor, purchaser or otherwise, nor shall any such contract or any contract or arrangement entered into by or on behalf of the other company in which any Director shall be in any way interested be avoided nor shall any Director

so contracting or being so interested be liable to account to the Company for any profit realised by any such contract or arrangement by reason of such Director holding that office or of the fiduciary relationship thereby established. The nature of a Director's interest must be declared by such Director at the meeting of the Board at which the question of entering into the contract or arrangement is first taken into consideration, or if the Director was not at the date of that meeting interested in the proposed contract or arrangement, at the next meeting of the Board held after such Director became so interested, and in a case where the Director becomes interested in a contract or arrangement after it is made at the first meeting of the Board held after such Director becomes so interested.

23.3 Subject to the Law, a Director may vote in respect of any contract, appointment, arrangement or matter in which such Director is interested and shall be counted in the quorum present at any relevant meeting of the Board or any committee thereof.

23.4 For the purposes of this Article 23:

23.4.1 a general notice given to the Board that a Director is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any transaction or arrangement in which a specified person or class of persons is interested shall be deemed to be a disclosure that the Director has an interest in any such transaction of the nature and extent so specified; and

23.4.2 an interest of which a Director has no knowledge and of which it is unreasonable to expect such Director to have knowledge shall not be treated as an interest of such Director.

#### **24. Art. 24. Indemnity and Responsibility.**

24.1 Subject to Article 24.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 24.3 to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

24.2 Subject to Article 24.3, no Director, officer, servant or agent of the Company shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

24.3 A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

24.3.1 to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

24.3.2 to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

24.3.3 Should any part of Article 24.1 or 24.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

#### **25. Art. 25. Remuneration of directors.**

25.1 The General Meeting may allocate to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

### **Chapter 5. Financial year, Financial statements, Appropriation of profits**

#### **26. Art. 26. Financial year.**

26.1 The financial year of the Company shall commence on 1 January in each year and end on 31 December of the same year.

#### **27. Art. 27. Financial statements.**

27.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

27.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

**28. Art. 28. Adoption of accounts.**

28.1 The Annual General Meeting shall be presented with a report by the Directors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

28.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

**29. Art. 29. Appropriation of profits.**

29.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

29.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed nominal share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the Annual General Meeting upon proposal by the Board.

29.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

29.4 Subject to the provisions of the Law, the Company may in General Meeting declare dividends in accordance with the respective rights of Holders, but no dividend shall exceed the amount recommended by the Board.

29.5 For purposes of Article 29.4, the Board may, as it deems appropriate and at its absolute discretion, recommend that a dividend be declared by the Company in relation to a particular Class or Classes of Shares or in relation to all Classes of Shares and at different rates for different Classes of Shares, provided always that all Shares within a particular Class shall rank *pari passu* for dividends.

29.6 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

**30. Art. 30. Interim dividends.**

30.1 The Board may declare and pay interim dividends if it appears to them that they are justified by the profits of the Company available for distribution. If the share capital is divided into different classes, the Board may declare and pay interim dividends on Shares which confer deferred or non-preferred rights with regard to dividend as well as on Shares which confer preferential rights with regard to dividend, but subject always to any restrictions for the time being in force (whether as a matter of law, under these Articles, under the terms of issue of any Shares or under any agreement to which the Company is a party, or otherwise) relating to the application, or the priority of application, of the Company's profits available for distribution or to the declaration or as the case may be the payment of dividends by the Company. Subject as aforesaid, the Board may also pay at intervals settled by them any dividend payable at a fixed rate if it appears to them that the profits available for distribution justify the payment. Provided the Board acts in good faith they shall not incur any liability to the Holders of shares conferring preferred rights for any loss they may suffer by the lawful payment of an interim dividend on any shares having deferred or non-preferred rights.

30.2 For purposes of Article 30.1, the Board may, as it deems appropriate and at its absolute discretion, declare and pay a dividend in relation to a particular Class or Classes of Shares or in relation to all Classes of Shares, provided always that all Shares within a particular Class shall rank *pari passu* for dividends.

## **Chapter 6. Dissolution and Liquidation**

**31. Art. 31. Dissolution.**

31.1 The Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15) may at any time decide to dissolve the Company which meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid up and non-redeemed nominal amount of the Shares, starting in priority with any Preference Shares until the nominal value of the issued Preference Shares has been reimbursed in full. The balance, if any, shall thereafter be allocated equally between all Classes of Shares, other than the Preference Shares.

## **Chapter 7. General**

**32. Art. 32. Applicable law.**

32.1 Save as otherwise stated in these Articles, the Law shall apply.

### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, said Victoria Management Services S.A. undertook to subscribe for the following shares all fully paid up:

- 19,000 Class A Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 19,000 Class B Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 19,000 Class C Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 19,000 Class D Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 19,000 Class E Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 19,000 Class F Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 19,000 Class G Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 19,000 Class H Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 19,000 Class I Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 19,000 Class J Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each.

Total:

19,000 Class A Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class A Ordinary Shares being paid up in full;

19,000 Class B Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class B Ordinary Shares being paid up in full;

19,000 Class C Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class C Ordinary Shares being paid up in full;

19,000 Class D Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class D Ordinary Shares being paid up in full;

19,000 Class E Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class E Ordinary Shares being paid up in full;

19,000 Class F Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class F Ordinary Shares being paid up in full;

19,000 Class G Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class G Ordinary Shares being paid up in full;

19,000 Class H Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class H Ordinary Shares being paid up in full;

19,000 Class I Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class I Ordinary Shares being paid up in full;

19,000 Class J Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class J Ordinary Shares being paid up in full.

All the above shares have been paid up as duly stated, so that the sum of One Hundred and Ninety Thousand Euro (EUR190,000) is forthwith at the free disposal of the Company as it has been proved to the notary.

### *Statement*

The notary executing these documents declares that he has verified the conditions laid down in Article 26 of the Law of 10 August 1915 as amended, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of Article 25 of the said Law.

### *Estimate of formation expenses*

The Appearer declared that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand five hundred euro (€ 2,500.-).

### *Constitutive meeting*

The Appearer, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. That the number of Directors be fixed at three.
2. That there be appointed as Directors for an unlimited period of time:  
Mr Noel McCORMACK, residing professionally at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.  
Mr Hermanus TROSKIE, residing professionally at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.  
Mr Kai HENNEN, residing professionally at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
3. That the registered office of the Company be at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated herewith that on request of the Appearer the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned.

The document having been read to the Appearer, they signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le douze juillet,

Devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

Victoria Management Services S.A., une société, ayant son siège au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, ici représentée par Madame SOFIA AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-Sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera attachée au présent pour être soumis aux formalités d'enregistrement en même temps.

Lequel comparant (le «Comparant») a décidé de former une société à responsabilité limitée conforme aux statuts suivants (les «Statuts»).

### **Chapitre 1<sup>er</sup> . Préliminaires**

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Interprétation.** Dans ces Statuts, les expressions suivantes ont la signification suivante: «Action ou Actions», les actions émises dans le capital de la Société, soumises aux droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

«Actions Ordinaires», signifie les actions ordinaires pouvant être émises par la Société conformément à l'Article 6.

«Actions Privilégiées», signifie les actions privilégiées pouvant être émises par la Société conformément à l'Article 6.

«Administrateur», un administrateur actuel de la Société.

«Assemblée Générale», l'assemblée générale annuelle de la Société, qui doit être tenue conformément à l'Article 13.

«CET», signifie l'Heure d'Europe Centrale.

«Conseil», le Conseil d'Administration de la Société.

«Détenteur(trice)», en rapport avec toute Action dans le capital de la Société, l'actionnaire dont le nom est inscrit au Registre en tant que détenteur de l'Action.

«Détenteur(trice) Significatif(ve)», le Détenteur qui, au moment pertinent, est le Détenteur de toute Action Préférentielle de la Société.

«Euro» ou «€», la monnaie unique des États membres participants de l'Union Européenne et la monnaie légalement en vigueur actuellement au Luxembourg.

«Jour Ouvré», tout autre jour que le samedi ou le dimanche, ou qu'un jour férié au Luxembourg.

«Loi», la Loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales, telle que modifiée de temps en temps.

«Mémorial», le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, qui est la publication journalière officielle du gouvernement luxembourgeois.

«Registre», le registre des Détenteurs, tenu conformément aux dispositions de la Loi.

«Siège», signifie le siège social actuel de la Société.

«Statuts», les présents Statuts de la Société, tels qu'adoptés à l'origine ou modifiés de temps en temps.

1.1 Les expressions employées dans les présents Statuts se référant à des écrits seront, à défaut d'indication contraire, considérées comme incluant des références à l'imprimerie, la lithographie, la photographie et tout autre mode de représentation ou de reproduction des mots sous une forme visible. Les expressions employées dans les présents Statuts se référant à la signature de tout acte devront comporter leur modalité de signature, que ce soit par acte authentique ou sous seing privé.

1.2 Sauf définition spécifique dans les présents Statuts, ou à moins que le contexte n'en décide autrement, les mots et expressions contenus dans les présents Statuts auront le même sens que dans la Loi, hormis toute modification statutaire de la Loi qui n'aurait pas été en vigueur lorsque les présents Statuts sont devenus opposables à la Société.

1.3 Références aux Statuts sont des Statuts et n'importe quelle référence à un paragraphe ou alinéa des Statuts dont la référence est contenue à moins qu'il ressort du contexte qu'une référence à une autre disposition est destinée.

1.4 Les titres et les sous-titres inclus dans ces Statuts sont insérés à titre de référence seulement et ne doivent pas être considérés comme une partie ou affecter la construction ou l'interprétation de ces Statuts.

1.5 Les renvois aux Articles signifient les Articles des présents Statuts et toute référence dans un Article à un paragraphe ou alinéa signifiera une référence à un paragraphe ou alinéa de l'Article comportant la référence, sauf s'il apparaît dans le contexte qu'une référence à une autre disposition était visée.

1.6 Dans les présents Statuts, les mots utilisant le masculin incluent le féminin, le neutre, et vice versa, le singulier inclut le pluriel, et inversement, et les mots désignant des personnes incluent toute société, société de personnes, association et/ou personne morale ou entité de toute désignation, qu'elle soit constituées ou existantes sous forme sociale ou non.

## **Chapitre 2. Statut et Dénomination, Siège social, Objet social, Durée, Capital social, Changements dans le capital et Actions.**

### **2. Art. 2. Statut et Dénomination.**

2.1 Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) sous la dénomination Alto Investments S.à r.l. (la «Société»).

### **3. Art. 3. Siège social.**

3.1 Le Siège Social est établi dans la commune de Luxembourg et peut, par décision du Conseil, être transféré d'une adresse à une autre dans les limites de la commune de Luxembourg. Le transfert à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peut être effectuée par décision des Détenteurs en Assemblée Générale Extraordinaire (tel que défini à l'Article 15 ci-dessous).

3.2 Le Conseil peut décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux à l'intérieur du Grand-duché de Luxembourg ou dans tout autre pays.

3.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré temporairement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera de nationalité luxembourgeoise.

### **4. Objet social.**

4.1 L'objet social de la Société est d'exercer les activités suivantes:

4.1.1 détenir des actions et prendre des participations dans toute entreprise de quelque forme que ce soit, et de développer ces participations. À cet égard la Société peut, en particulier, emprunter des fonds, prêter assistance et consentir des prêts, avances ou garanties (i) aux entreprises et personnes avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou avec lesquelles elle est liée à travers ses Détenteurs, ou (ii) à des tiers;

4.1.2 acquérir des titres négociables ou non négociables de quelque nature que ce soit (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), des brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit accessoire s'y rapportant, par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou autrement, et les exploiter par voie de vente, cession, échange, licence ou autrement; et

4.1.3 faire ou fournir une prestation de services de toute nature nécessaires ou utiles à la réalisation des objets décrits ci-dessus ou en relation étroite avec eux.

4.2 La Société peut aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou celles ou ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.3 La Société peut emprunter ou collecter des fonds avec ou sans garantie et dans n'importe quelle devise par l'émission de billets à ordre, d'obligations, d'instruments de dettes ou autrement.

4.4 La Société peut payer des commissions. Toute commission peut être payée en espèces ou par l'émission d'actions entièrement ou partiellement libérées ou réglées en partie d'une manière et en l'autre partie d'une autre manière. La Société peut également lors de l'émission d'actions payer les frais de courtage autorisés.

4.5 La Société aura tous les pouvoirs et aura le droit de prendre toutes actions et conclure tout type de contrat ou d'arrangement nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

### **5. Art. 5. Durée.**

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **6. Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social autorisé de la Société est fixé à sept millions sept cent mille euros (7.700.000 €) et divisé en:

6.1.1 7.500.000 d'Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.2 20.000 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.3 20.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.4 20.000 Actions Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.5 20.000 Actions Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

- 6.1.6 20.000 Actions Ordinaires de Classe E d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.1.7 20.000 Actions Ordinaires de Classe F d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.1.8 20.000 Actions Ordinaires de Classe G d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.1.9 20.000 Actions Ordinaires de Classe H d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.1.10 20.000 Actions Ordinaires de Classe I d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.1.11 20.000 Actions Ordinaires de Classe J d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €).

6.2 Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix mille euros Euro (190.000 €), et divisé en:

- 6.2.1 19.000 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.2 19.000 Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.3 19.000 Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.4 19.000 Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.5 19.000 Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.6 19.000 Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.7 19.000 Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.8 19.000 Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.9 19.000 Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.10 19.000 Actions Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €).

6.3 La Société doit toujours avoir au moins une (1) Action Privilégiée en émission à tout moment après la première émission d'Actions Privilégiées.

6.4 Chaque classe d'actions est ci-après dénommée individuellement une «Classe» ou une «Classe d'Actions» et collectivement des «Classes» ou des «Classes d'Actions». Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque Classe d'Actions sera de même rang (pari passu) à tout égard.

#### **7. Art. 7. Modifications du capital social.**

7.1 Le Conseil est par les présentes autorisé à émettre des Actions supplémentaires afin de porter le montant total du capital social de la Société à la limite du montant total du capital autorisé, et ce en totalité ou en partie, de temps en temps et à sa discrétion, et accepter des souscriptions pour ces Actions dans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication du présent acte de constitution dans le Mémorial. La période ou l'ampleur de cette autorité peut être prolongée par les Détenteurs en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'Article 15) de temps en temps.

7.2 Le Conseil est par les présentes autorisé à fixer les conditions se rattachant à toute souscription d'Actions en vertu de l'Article 7.1, et peut de temps en temps décider d'effectuer une telle augmentation totale ou partielle, par tout moyen admis par la Loi, ceci incluant l'émission d'Actions suite à la conversion du bénéfice net de la Société en capital et l'attribution d'Actions entièrement libérées aux Détenteurs au lieu d'un paiement de dividende.

7.3 Le Conseil est autorisé à émettre des Actions au comptant sans que les Détenteurs ne disposent d'un droit préférentiel de souscription. Le Conseil cependant s'assurera que, à l'exception des cas où de telles Actions seraient émises aux Détenteurs actuels au prorata de leur actionariat dans la Société à la date de l'émission, ou lorsque les Détenteurs ont donné leur accord, le prix auquel les Actions supplémentaires sont émises n'aura pas pour effet de diluer la valeur des Actions de la Société détenues par les Détenteurs au moment de cette nouvelle émission.

7.4 Lorsque le Conseil augmentera le capital, en totalité ou partiellement, conformément aux résolutions ci-dessus, il sera tenu de prendre des mesures pour modifier l'Article en vue de constater l'augmentation de capital, et le Conseil est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en conformité avec la Loi.

7.5 Le capital social émis et le capital social autorisé pourront être également augmentés ou réduits par résolution des Détenteurs prise en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'Article 15).

7.6 La Société peut émettre des bons de souscription (quel que soit leur nom) à toute personne en faveur de laquelle la Société a accordé le droit de souscrire à des Actions certifiant le droit du Détenteur inscrit au Registre de souscrire aux Actions selon modalités par lesquelles ce droit a été conféré.

7.7 Toutes les Actions sont des Actions rachetables.

7.8 L'émission et le rachat des Actions sont soumises aux modalités et conditions suivantes:

7.8.1 les Actions doivent être entièrement libérées lors de leur émission;

7.8.2 la Société doit envoyer une notification (la «Notification de Rachat») aux Détenteurs des Actions devant être rachetées, en indiquant les Actions qui seront rachetées et le prix de rachat qui sera payé pour ces Actions. Immédiatement après la clôture de l'activité à la date indiquée dans la Notification de Rachat, ledit Détenteur cessera d'être le propriétaire des Actions désignées dans ladite notification et, dans le cas d'un rachat de toutes les Actions d'une Classe particulière, son nom en tant que Détenteur de ces Actions sera effacé du Registre. Ledit Détenteur cessera d'avoir des droits en tant que Détenteur des Actions qui seront rachetées à compter de la date indiquée dans la Notification de Rachat;

7.8.3 le prix à payer pour chaque Action ainsi rachetée sera déterminé par le Conseil conformément aux dispositions du présent Article;

7.8.4 le rachat ne peut être effectué qu'en utilisant les sommes disponibles pour distribution conformément à l'Article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou les recettes d'une nouvelle émission réalisée en vue d'effectuer un tel rachat;

7.8.5 un montant égal à la valeur nominale totale de toutes les Actions rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut être distribuée aux Détenteurs sauf dans le cas d'une réduction du capital social; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social par capitalisation des réserves;

7.8.6 L'Article 7.8.5 ne s'appliquera pas à un rachat financé par les recettes d'une nouvelle émission réalisée en vue d'effectuer un tel rachat; et

7.8.7 La Notification de Rachat sera publiée conformément aux dispositions de l'Article 9 de la Loi.

7.9 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'Actions dans la discrétion absolue du Conseil dans la mesure où, dans le cas du rachat et de l'annulation d'Actions Ordinaires, la valeur net des actifs détenus par la Société immédiatement après ce rachat et cette annulation n'est pas inférieure à la valeur nominale des Actions Préférentielles. Le Conseil peut décider de racheter et d'annuler des Actions Préférentielles avant le rachat et l'annulation d'Actions Ordinaires ou de racheter et d'annuler des Actions Ordinaires et Actions Préférentielles en même temps s'il l'estime approprié. Dans le cas de rachats et d'annulations d'une ou plusieurs Classes d'Actions Ordinaires en totalité, lesdits rachats et annulations d'Actions Ordinaires seront effectués en sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par la Classe J).

7.10 Pour tout rachat et annulation d'Actions, le Conseil déterminera le Montant Total de l'Annulation par rapport au rachat et à l'annulation de toutes lesdites Actions, lequel montant sera déterminé par le Conseil sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total de l'Annulation peut être inférieur, mais jamais supérieur, au Montant Disponible.

7.11 Pour tout rachat et annulation d'Actions, le Conseil déterminera le Montant de l'Annulation pour chaque Action qui sera rachetée et annulée en même temps (dans la limite du Montant Total de l'Annulation), et le Conseil est autorisé à attribuer des Montants d'Annulation différents aux Actions qui seront rachetées et annulées en même temps (nonobstant qu'il s'agisse d'Actions d'une même Classe).

7.12 Lors du rachat et de l'annulation de toute Action, le montant déterminé par le Conseil comme Montant de l'Annulation vis-à-vis de ladite Action sera, conformément aux dispositions de l'Article 7.11, exigible et dû au Détenteur de celle-ci par la Société.

7.13 Aux les besoins du présent Article,

7.13.1 «Montant Disponible» désigne le montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris de la prime d'émission), et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réserve légale se rapportant à la ou les Classes d'Actions à annuler, moins (i) les pertes (y compris les pertes reportées), (ii) les sommes à placer dans la réserve conformément aux obligations indiqués dans la Loi ou les présents Statuts, à chaque fois tel qu'énoncée dans le Comptes Intérimaires, et (iii) 0,25 % de la valeur nominale de chaque Action, à l'exclusion des Actions en passe d'être rachetées.

7.13.2 «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire concernée, lesquels comptes n'ont pas besoin d'être audités.

7.13.3 «Date Comptable Intérimaire» signifie une date qui se situe 60 jours au plus tôt avant la date de rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.

7.14 Le Conseil est autorisé à nommer, dans sa discrétion absolue, un représentant pour comparaître devant un notaire public luxembourgeois dans le but de modifier les Statuts et refléter les changements résultant de l'annulation des Actions rachetées conformément aux termes des présents Statuts.

## **8. Art. 8. Droits d'émission d'actions.**

8.1 Sans préjudice des droits particuliers conférés aux Détenteurs d'Actions ou Classes d'Actions existantes (ces droits particuliers ne pouvant être grevés, modifiés ou révoqués qu'avec l'accord ou l'autorisation prévue dans les présents Statuts) et sous réserve des dispositions figurant dans la Loi, toute Action peut être émise soit à la valeur nominale soit assortie d'une prime d'émission, et assortie de droits et/ou de restrictions afférentes aux dividendes, aux votes, à la restitution du capital, à la transférabilité et à la cession, ou autrement selon les modalités que Société peut temporairement imposer ou, sous réserve ou en l'absence d'instruction de la sorte, que le Conseil peut déterminer au moment de l'émission.

8.2 Toute prime d'émission créée lors de l'émission d'Actions, conformément à l'Article 8.1, constituera une réserve distribuable de la Société, dont la distribution sera à la discrétion absolue du Conseil. Le Conseil est en outre autorisé à utiliser les primes d'émission pour racheter les Actions de la Société.

## **9. Art. 9. Actions.**

9.1 Le Registre sera tenu au Siège, où il sera mis à disposition des Détenteurs pour consultation.

9.2 Des certificats d'Actions seront émis aux Détenteurs conformément aux dispositions de la Loi, sous la forme et dénomination que le Conseil déterminera. Les certificats peuvent uniquement être échangés contre d'autres certificats

avec le consentement du Conseil et dans les conditions le Conseil déterminera. Dans le cas de co-détenteurs, la délivrance d'un certificat à l'un aura valeur de délivrance à tous. Les certificats d'Actions seront signés par deux Administrateurs ou par un Administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et inscrit comme cela est requis par la Loi. Les signatures peuvent être reproduites en fac-similé sauf dans le cas où l'agent n'est pas un Administrateur.

9.3 Quand seules quelques actions concernées par un certificat d'actions nominatives sont transférées, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat le remplacera, en mentionnant le solde desdites Actions, sans frais.

9.4 Le Détenteur sera considéré comme propriétaire d'une Action et la Société ne sera pas tenue de reconnaître toute autre réclamation ou intérêt dans ladite Action de la part de toute autre personne.

9.5 La Société a le droit de demander au Détenteur toute la documentation que la Société juge nécessaire à l'accomplissement de ses obligations de lutte contre le blanchiment d'argent ou d'identification («know your customer») applicables au Luxembourg. Le Détenteur doit fournir rapidement à la Société toute documentation que la Société juge nécessaire à l'accomplissement desdites obligations.

9.6 Les Détenteurs ne peuvent pas nantir, hypothéquer, grever ou de toute autre manière accorder des sûretés sur les Actions.

9.7 En cas de co-Détenteurs, la société considérera le premier nommé comme ayant été désigné par les co-Détenteurs pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces Actions.

9.8 La Société ne peut accepter l'inscription de plus de quatre co-Détenteurs d'actions nominatives et aura de surcroît le droit à tout moment de suspendre l'exercice de droits rattachés à toute Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée, vis-à-vis de la Société, comme Détenteur.

9.9 Le Registre pourra être fermé pendant la durée que le Conseil jugera utile, sans excéder un total de trente Jours Ouvrés pour chaque année civile.

9.10 Si un certificat d'actions est détruit, endommagé ou illisible, ou prétendument perdu ou volé, un nouveau certificat d'action représentant les mêmes Actions peut être délivré au Détenteur sur demande, et sous réserve de délivrance de l'ancien certificat, ou (s'il est censé avoir été perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions de la loi applicable.

#### **10. Art. 10. Transfert d'actions.**

10.1 Aucune Action ne peut être transférée sans consentement écrit préalable du Conseil.

10.2 Le Conseil aura le droit, dans son absolue discrétion, de désigner certaines périodes durant lesquelles les Actions ne pourront être transférées.

#### **11. Art. 11. Procédure de transfert d'actions.**

11.1 Les dispositions de cet Article 11 seront en ajout mais sans préjudice de toute autre disposition des présents Statuts ou de la Loi qui impose des interdictions et/ou des restrictions concernant le caractère transférable de toute Action ou Classe d'Actions. Le droit de transférer des Actions Ordinaires ou de vendre toute Action Ordinaire ou tout intérêt qui y soit relatif, ensemble avec tous les droits correspondants, sera soumis aux dispositions du présent Article 11 ou de la Loi. Comme susmentionné, toute transaction ou intention de transaction par toute personne afférente à toute Action Ordinaire ou tout intérêt quel qu'il soit autre que ceux confirmés aux dispositions du présent Article devra être annulé et ne sera en conséquence d'aucun effet contre la Société ou tout Détenteur.

11.2 À moins que le Conseil n'en décide autrement dans un cas particulier (et selon les modalités qu'il considérera appropriées), aucune Action Ordinaire ne peut être transférée par un Détenteur à moins que celui-ci ne transfère en même temps toutes les autres Actions Ordinaires (de toutes les Classes) qu'il détient; dans la mesure où un Détenteur détient des Actions Ordinaires en tant que prête-nom pour le compte d'une autre partie, et a donc déclaré par écrit au Conseil l'existence de ladite relation de prête-nom, en identifiant à la satisfaction du Conseil le nom et l'adresse du mandant vis-à-vis de cette participation, il ne pourra et ne devra alors transférer en même temps toutes les Actions Ordinaires de chaque Class détenues pour le compte dudit mandant (nonobstant le fait qu'il puisse aussi détenir d'autres Actions Ordinaires pour le compte d'autres parties ou pour son propre compte).

11.3 Toujours sous réserve des dispositions qui précèdent du présent Article, tout Détenteur d'Actions Ordinaires désireux de vendre toute Action Ordinaire ou tout intérêt qui y soit relatif (le «Vendeur») devra informer la Société par écrit (une «Notification de Transfert») en prenant soin de mentionner les Actions Ordinaires que ce Détenteur souhaite vendre (les «Actions Achetables») et le prix auquel ledit Détenteur souhaite vendre chacune d'entre elles (le «Prix Stipulé»), dont le prix ne doit pas être supérieur au prix de bonne foi qui aurait à ce moment été conclu entre un acquéreur de bonne volonté et un vendeur de bonne volonté pour les Actions Achetables (le «Prix de Bonne Foi»). En même temps le Vendeur est tenu de confier à la Société le(s) certificat(s) d'actions correspondant aux Actions Achetables. Une telle Notification de Transfert fera de la Société l'agent du Vendeur pour la vente de chacune des Actions Achetables conformément aux dispositions de l'Article 11.3 et de l'Article 12 (si pertinent). Une Notification de Transfert peut contenir une disposition stipulant que, à moins que toutes les Actions comprises ici ne soient vendues par la Société en application du présent Article, aucune ne devra être vendue, et ladite disposition devra engager la Société.

11.4 A réception de la Notification de Transfert, le Conseil décidera si (i) ladite Notification de Transfert est accepté dans l'objet de cet Article (une «Décision d'Acceptation»), ou (ii) si les membres du Conseil de sont pas satisfaits que le

Prix Stipulé dans la Notification de Transfert est un Prix de Bonne Foi (une «Décision d'Estimation»). Le Conseil aura le droit, à sa discrétion absolue, d'adopter soit une Décision d'Acceptation soit une Décision d'Estimation et sa décision, quelle qu'elle soit, sera ferme et définitive et engagera toutes les personnes concernées. Le Conseil n'est pas tenu de fournir de raison pour la décision prise.

11.5 Si le Conseil doit prendre une Décision d'Estimation au regard de toute Notification de Transfert, les dispositions de l'Article 12 devront prendre effet, conformément à ladite Notification de Transfert.

11.6 Si le Conseil doit prendre une Décision d'Acceptation suite à toute Notification de Transfert, alors les dispositions des paragraphes suivants de cet Article 11 devront prendre effet à l'égard de ladite Notification de Transfert.

11.7 Si, dans un délai de 14 jours après réception d'une Notification de Transfert le Conseil ne prend aucune Décision ni d'Acceptation ni d'Estimation à l'égard de ladite Notification de Transfert, il sera considéré que la Décision d'Acceptation a été prise conformément à ce qui a été mentionné, et cette Décision d'Acceptation devra donner immédiatement effet aux dispositions des paragraphes suivants du présent Article, selon la Notification de Transfert.

11.8 Dans les cinq jours suivants qu'une Décision d'Acceptation ait été prise, ou considérée comme ayant été prise par le Conseil par rapport à toute Notification de Transfert, le Conseil décidera s'il souhaite que la Société rachète les Actions Achetables. Dans le cas où le Conseil décide que la société va racheter les Actions Achetables, il devra informer le Vendeur de sa décision et la Société devra procéder audit rachat conformément aux dispositions de rachat contenues à l'Article 7. Si dans les cinq jours suivants qu'une Décision d'Acceptation ait été prise, ou considérée comme ayant été prise par le Conseil par rapport à toute Notification de Transfert, le Conseil décide qu'il ne souhaite pas que la Société rachète les Actions Achetables (ou s'il ne prend pas de décision par rapport aux Actions Achetables), le Conseil doit, par notification écrite, informer les Détenteurs Significatifs à la date de ladite Décision d'Acceptation du nombre d'Actions Achetables et du Prix Stipulé (le «Prix de Vente») et inviter chaque Détenteur Significatif à poser sa candidature par écrit à la Société dans ladite période (la «Période de Candidature»), telle que déterminée par le Conseil (cette période doit être supérieure à sept jours ou inférieure à vingt et un jours à compter de la date d'expédition de la notification, laquelle devra y être spécifiée), pour acheter au Prix de Vente le nombre d'Actions Achetables (en totalité ou en partie) que le Détenteur Significatif spécifiera dans sa demande de candidature.

11.9 Si tout ou partie des Actions Achetables ne sont pas demandées par les Détenteurs Significatifs, le Conseil pourra, à sa discrétion et selon ce que ces membres pensent juste (et conformément au nombre d'Action Achetables qui n'ont pas été sollicitées comme susmentionné) inviter toute autre personne (chacune nommée «Invité») que le Conseil désignera à sa discrétion absolue (que cette ou ces personnes soient des Détenteurs existants ou non de la Société et, si oui, indépendamment du pourcentage d'actions de cette ou ces personnes) à envoyer par écrit leur candidature à la Société dans la période déterminée par le Conseil (inférieure à quatorze jours à compter de l'expiration de la Période d'Application dans ce cas) pour acheter au Prix de Vente le nombre d'Actions Achetables qui n'ont pas été demandées conformément aux dispositions des paragraphes précédents du présent Article (dans sa totalité ou en partie), comme mentionné par le Conseil à chacun des Invités.

11.10 L'Article 11.9 est soumis aux conditions de l'article 189 de la Loi dans le sens où aucune Action ne peut être transférée à des non-Détenteur (par exemple à un Invité) à moins que les Détenteurs représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société ne donnent leur accord à un tel transfert en Assemblée Générale.

11.11 Toute candidature à l'achat d'Actions Achetables conformément à chacune des dispositions de cet Article 11 doit être effectuée sur la base qu'elle sera irrévocable, sauf mention contraire écrite du Conseil.

11.12 Si le Vendeur a précisé dans la Notification de Transfert qu'à moins que l'ensemble des Actions Achetables n'aient été vendues par la Société conformément au présent Article, aucune ne devrait être vendue, alors le Conseil ne doit procéder à aucune attribution basée sur quelque candidature que ce soit, conformément à l'Article 11, sauf si le total desdites candidatures et/ou achats est égal à l'ensemble des Actions Achetables.

11.13 Sujet à ce qui précède, le Conseil pourra attribuer les Actions Achetables de la manière suivante:

11.13.1 premièrement, le nombre d'Actions Achetables sollicitées par les Détenteurs Significatifs conformément aux dispositions de l'Article 11.8 sera alloué par le Conseil aux candidats ou réparti entre eux selon les termes du même Article 11.8 et, en cas de concurrence, au pro rata (aussi proche que possible) en fonction du nombre d'actions que le Détenteur Significatif détient à la date de ladite Décision d'Acceptation, pourvu qu'aucun Détenteur Significatif ne soit obligé de prendre plus que le nombre d'actions mentionné par ledit Détenteur Significatif; et

11.13.2 deuxièmement (dans la mesure où une ou plusieurs Actions Achetables reste à allouer après que les allocations prévues par les dispositions du sous-Article 11.13.1), les Actions Achetables seront allouées par le Conseil aux Invités conformément à et en conformité avec les dispositions de l'Article 11.9. à condition, toujours que l'obligation qu'aucune action ne peut être transférée à des non-titulaires (par exemple à un Tiers) à moins que les détenteurs représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société donnent leur accord à un tel transfert lors d'une assemblée générale.

11.14 Immédiatement après toute attribution conforme aux dispositions précédentes de cet Article 11, la Société doit informer desdites attributions (avec une «Notification d'Attribution» pour chacune) le Vendeur et toutes les personnes à qui les Actions Achetables (ou un certain nombre d'entre elles) ont été allouées (chacun un «Acquéreur»), et ladite notification doit mentionner le lieu et la date (supérieure à sept jours et inférieure à vingt et un jours après la date de notification) à laquelle la vente des actions ainsi allouées sera effective.

11.15 Dans le cas d'une attribution des actions conformément aux précédentes dispositions de cet Article 11, le paiement devra être effectué selon le Prix de Vente en fonction de chaque Action Achetable une fois la vente et l'achat effectués conformément aux dispositions de l'Article 11.16.

11.16 Le Vendeur ne doit pas être tenu de transférer les Actions comprises dans une Notification d'Attribution aux Acquéreurs ci-nommés au lieu et à la date spécifiés et, si le Vendeur doit omettre de le faire, l'actuel Président du Conseil (ou toute autre personne nommée par le Conseil à cet effet) est réputée avoir été nommé agent du Vendeur dotés des pleins pouvoirs afin d'exécuter, finaliser et délivrer, au nom et pour le compte du Vendeur, les transferts desdites Actions Achetables aux Acquéreurs en échange du paiement à la Société du Prix de Vente correspondant à chacune de ces Actions Achetables. Chaque Acquéreur, suite au paiement à la Société du montant correspondant à chacune des Actions Achetables ainsi transférées audit Acquéreur, sera supposé avoir reçu quittance dudit paiement et, suite à l'exécution et à la délivrance desdits transferts, chacun desdits Acquéreurs pourra insister afin que son nom soit inscrit au Registre comme étant le Détenteur desdites Actions Achetables qui lui auront été transmises. En conformité avec le présent paragraphe, la Société devra immédiatement verser le montant perçu au Vendeur ou si, de l'avis du Conseil, il n'est pas raisonnablement possible de le faire à ce moment-là, de verser ledit montant sur un compte bancaire indépendant ouvert au nom de la Société, laquelle détiendra ce montant pour le compte du Vendeur.

11.17 Si le Conseil n'a pas en sa possession l'ensemble des Actions incluses dans la Notification de Transfert, conformément aux dispositions précédentes du présent Article 11, il devra immédiatement en informer le Vendeur et, pendant la période de quatre-vingt-dix jours suivant l'expédition d'une telle notification, le Vendeur, sous réserve de l'Article 10.1, aura la liberté de transférer à quiconque et à n'importe quel prix (ne pouvant être inférieur au Prix de Vente) toute Action non attribuée par le Conseil dans une Notification d'Attribution.

11.18 Tout rachat d'Actions par la Société ne sera pas soumis aux dispositions du présent Article 11 ou de l'Article 12.

11.19 Nonobstant les dispositions précédentes de cet Article 11, sous réserve de la réception d'un accord écrit préalable d'une majorité des Détenteurs représentant au moins 75 pour cent de la valeur nominale de la totalité du capital social émis à un moment précis, le Conseil peut, à son entière discrétion et à tout moment, annuler ou suspendre tout ou partie des dispositions de cet Article 11, que ce soit par rapport à un transfert particulier ou une catégorie de transferts d'Actions ou, de manière générale, comme le Conseil l'estime nécessaire.

## **12. Art. 12. Évaluations des actions.**

12.1 Si, conformément aux dispositions de l'Article 11.4, le Conseil adopte une Décision d'Estimation concernant une Notification de Transfert, alors les dispositions du présent Article 12 s'appliqueront à ladite Notification de Transfert.

12.2 Le Conseil devra, dans les trois jours qui suivent l'adoption de ladite Décision d'Estimation, et après réception de l'avis d'un Expert nommé conformément aux dispositions de l'Article 12.7, certifier par écrit le montant qui, selon lui, constitue la valeur nette de chaque Action Achetable (la «Valeur Nette») sur la base du fait que chaque Classe d'Actions sera estimée comme ayant la même valeur. Ledit certificat est (sauf en cas d'erreur manifeste) définitif et lie toutes les personnes concernées. Le Conseil devra émettre ledit certificat dans un délai de trente jours suivant la réception par lui de ces instructions.

12.3 Dans les sept jours suivant la certification de la Valeur Nette par le Conseil selon les modalités indiquées ci-dessus (la «Période de Notification»), le Conseil informera par écrit le Vendeur du montant ainsi certifié.

12.4 Si le Prix Stipulé ne dépasse pas 110 pour cent de la Valeur Nette, immédiatement à l'expiration de la Période de Notification les dispositions de l'Article 11.8 et les dispositions suivantes de l'article 11 s'appliqueront à l'égard de ladite Notification de Transfert sur la base que le Prix de Vente par rapport à chacune des Actions Achetables sera le Prix Stipulé, et que le Conseil sera tenu de notifier chaque Détenteur, tel que prévu à l'Article 11.8, dans les trois jours suivant l'expiration de la Période de Notification.

12.5 Si le Prix Stipulé dépasse 110 pour cent de la Valeur Nette, le Vendeur peut, dans un délai de dix jours après expiration de la Période de Notification (la «Période de Révocation»), en adressant une notification écrite au Conseil (une «Notification de Révocation»), révoquer la Notification de Transfert sur l'intégralité (les révocations partielles étant exclues) des Actions Achetables. Dans ce cas le ou les certificat(s) d'Actions Achetables seront retournés au Vendeur. Après l'expiration de la Période de Révocation, la Notification de Transfert ne sera plus révocable, sauf si le Conseil accepte cette révocation (à sa discrétion absolue).

12.6 Si les dispositions de l'Article 12.5 sont applicables et si le Vendeur n'adresse pas de Notification de Révocation au Conseil durant la Période de Révocation, il sera considéré que le Vendeur a accepté que le Prix de Vente de chaque Action Achetables soit sa Valeur Nette certifiée et, immédiatement après l'expiration de la Période de Révocation, les dispositions de l'Article 11.8 et les dispositions suivantes de l'Article 11 s'appliqueront à ladite Notification de Transfert, sur la base du fait que le Prix de Vente de chaque Action Achetable sera la Valeur Nette et que le Conseil sera tenu d'informer chaque Détenteur, comme indiqué dans l'Article 11.8, dans un délai de trois jours suivant l'expiration de la Période de Révocation.

12.7 Aux fins de l'Article 12.2, l'expression «Expert» désigne soit (i) les auditeurs actuels de la Société, ou soit (ii) toute personne ou entité indépendante que le Conseil peut, à sa discrétion absolue, contacter pour obtenir conseil.

### Chapitre 3. Administration et Supervision

#### 13. Art. 13. Assemblées générales des actionnaires («assemblées générales»).

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2 Toutes les assemblées générales seront tenues soit au Siège, soit en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation.

13.3 Les convocations aux Assemblées Générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

13.3.1 soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les Détenteurs sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les Détenteurs déclarés à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

13.3.2 soit seront envoyées, au choix de la Société, uniquement par lettre recommandée à tous les Détenteurs déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

13.4 L'ordre du jour d'une Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'Article 15 ci-dessous) indiquera également les modifications aux Statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la Société ou d'accroître les engagements des Détenteurs, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

13.5 Lorsque tous les Détenteurs sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

13.6 Les Assemblées Générales seront présidées par le Président ou un Vice-Président du Conseil (le «Président» ou le «Vice-Président» respectivement) de la Société ou, à défaut, par un Administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun Administrateur n'est présent à la réunion, le Président de la réunion sera élu à la majorité des Détenteurs présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces réunions seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

13.7 Les procès-verbaux de toute Assemblée Générale seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être Détenteur et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un Détenteur présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le Président et le secrétaire uniquement. Les procès-verbaux mentionneront:

13.7.1 qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en bonne et due forme à tous les Détenteurs (ou qu'ils y ont renoncé);

13.7.2 le nombre des Détenteurs présents ou représentés et si l'assemblée a atteint ou non le quorum; et

13.7.3 si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

13.8 Chaque Détenteur d'Actions Préférentielles et chaque Détenteur d'Actions Ordinaires peut participer au vote en personne ou se faire représenter par un mandataire, qui ne doit pas être un Détenteur d'Actions Privilégiées ou d'Actions Ordinaires. Si le Détenteur est une personne morale il peut utiliser un formulaire de procuration délivré par un représentant dûment autorisé.

13.9 Chaque Détenteur d'Actions Préférentielles ou d'Actions Ordinaires aura droit à une voix pour chaque Action qu'il détient dans la Société. Les résolutions des Assemblées Générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Sauf en cas de proposition pour changer la nationalité de la Société ou pour accroître les engagements des Détenteurs qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les Détenteurs de la Société, les résolutions des Assemblées Générales Extraordinaires (telles que définies à l'Article 15 ci-dessous) seront prises par les voix de la majorité des Détenteurs représentant les trois-quarts du capital social de la Société conformément à l'article 199 de la Loi.

13.10 Une Assemblée Générale aura atteint son quorum si un Détenteur, le mandataire d'un Détenteur, ou le représentant dûment autorisé d'un Détenteur personne morale, est présent.

**14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée régulièrement constituée représente l'ensemble des Détenteurs de la Société. Les résolutions adoptées par une telle assemblée seront imposables à tous les Détenteurs. L'Assemblée Générale dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'autoriser ou de ratifier tout acte pris ou fait au nom et pour le compte de la Société.

#### 15. Assemblée générale extraordinaire.

15.1 Une Assemblée Générale convoquée afin de modifier les présents Statuts, ou de prendre toute autre mesure qui, selon la Loi ou les présents Statuts, requière une assemblée respectant certaines conditions spécifiques liées à la convocation, au quorum et à la majorité requise par la Loi, est désignée dans les présents Statuts en tant que «Assemblée Générale Extraordinaire». Tout ou partie des dispositions des présents Statuts peut être modifié par le biais d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

15.2 Aucune résolution ne peut être adoptée par une Assemblée Générale Extraordinaire en l'absence d'un quorum composé de tant de personnes présentes, chacune étant Détentrice, mandataire d'un Détenteur, ou représentant dûment autorisé d'un Détenteur personne morale, qui ensemble détiennent plus de la moitié des Actions de la Société actuellement émises et en circulation.

**16. Art. 16. Assemblées générales par téléconférence, Vidéo conférence ou Équipement de communication similaire.**

16.1 Les personnes habilitées à assister à une Assemblée Générale peuvent, à la discrétion du Conseil, participer à une Assemblée Générale par téléconférence, vidéoconférence, ou équipement de communication similaire tel que (i) les Détenteurs assistant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et se parler entre elles, et (iii) les Détenteurs peuvent délibérer correctement, et la participation à une assemblée à l'aide dudit équipement constitue une présence en personne à ladite assemblée.

16.2 S'il apparaît au Président de l'Assemblée Générale que l'équipement de communication n'est plus adapté aux objectifs mentionnés à aux fins visées à l'Article 16.1, le Président peut, sans le consentement de l'assemblée, interrompre ou ajourner l'assemblée.

#### Chapitre 4. Conseil d'administration

**17. Art. 17. Administrateurs.**

17.1 La Société est administrée par le Conseil.

17.2 Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée illimitée. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

17.3 En cas de vacance d'une place d'Administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat provisoire expirera à la prochaine Assemblée Générale.

**18. Art. 18. Président et Vice-présidents.**

18.1 Le Conseil désignera parmi ses membres un Président de la Société. Il peut choisir un ou plusieurs Vice-Présidents. En l'absence du Président, le Conseil sera présidé par un Vice-Président ou, à défaut, par un Administrateur élu par ses pairs présents à la réunion.

**19. Art. 19. Réunions du conseil.**

19.1 Le Conseil se réunit sur convocation du Président de la Société, d'un Vice-Président ou de deux Administrateurs.

19.2 Un Administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre Administrateur à qui une procuration a été donnée. Un Administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

19.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par fax ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

19.4 En cas d'urgence, les Administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, fax, ou courriel.

**20. Art. 20. Pouvoirs du conseil.**

20.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

20.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé aux Assemblées Générales par la Loi ou par les présents Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

**21. Art. 21. Décisions du conseil.**

21.1 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion.

21.2 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

21.3 Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un Administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

**22. Art. 22. Délégation de pouvoirs du conseil d'administration.**

22.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des Administrateurs ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des Détenteurs et il peut donner pouvoir à ces comités, Administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

22.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un Administrateur unique en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale est requise.

22.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix des pouvoirs spéciaux.

22.4 La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne ayant des pouvoirs spéciaux pour l'exercice de ces pouvoirs.

### **23. Art. 23. Intérêts des administrateurs.**

23.1 Sous réserve des dispositions de la Loi, et à condition qu'il ait exposé au Conseil la nature et l'étendue de tout intérêt matériel qu'il pourrait avoir, un Administrateur, nonobstant son poste:

23.1.1 peut se constituer partie, ou avoir autrement un intérêt, dans toute transaction ou arrangement avec la Société ou toute filiale ou entreprise associée de la Société ou dans laquelle la Société toute filiale ou entreprise associée de la Société a toute autre forme d'intérêt;

23.1.2 peut être Administrateur ou autre dirigeant de, ou être employé par, ou se constituer partie dans toute transaction ou accord avec, ou avoir autrement un intérêt dans, tout entité que la Société promeut ou dans laquelle la Société ou filiale ou entreprise associée de la Société a autrement un intérêt; et

23.1.3 ne doit pas, en raison de son poste, rendre des comptes à la Société sur les avantages dont il bénéficie en raison de ses fonctions, de son emploi ou découlant de toute transaction, accord ou intérêt dans une autre entité et il ne pourra être renoncé à aucune transaction ni accord en raison de cet intérêt ou avantage.

23.2 Aucun Administrateur ou futur Administrateur ne peut être disqualifié par son poste pour contracter avec la Société que ce soit en tant que vendeur, acheteur ou autre, et ledit contrat, ou tout autre contrat ou accord passé par ou pour le compte de l'autre société dans laquelle tout Administrateur possède un intérêt quelconque, ne peut être annulé; aucun Administrateur passant ainsi contrat ou ayant un tel intérêt ne doit rendre compte à la Société pour tout profit réalisé par le biais dudit contrat ou accord en raison du poste détenu par ledit Administrateur ou du rapport fiduciaire ainsi établi. La nature de l'intérêt de l'Administrateur doit être déclarée par ledit Administrateur à la réunion du Conseil lors de laquelle la question de la passation du contrat ou de l'accord est examinée pour la première fois, ou, si l'Administrateur n'avait pas à la date de cette réunion d'intérêt dans le contrat ou l'accord proposé, lors de la première réunion du Conseil après que ledit Administrateur ait acquis l'intérêt en question, et dans le cas où un Administrateur acquiert un intérêt dans un contrat ou accord après sa passation, à la première réunion du Conseil après que ledit Administrateur ait acquis cet intérêt.

23.3 Sous réserve des dispositions de la Loi, un Administrateur peut participer à un vote concernant un contrat, une nomination, un accord ou un sujet dans lequel ledit Administrateur possède un intérêt, et il sera compté dans le quorum lors de toute réunion du Conseil ou de l'un de ses comités.

23.4 Aux fins du présent Article 23:

23.4.1 une notification général donnée au Conseil comme quoi un Administrateur est à considérer comme ayant un intérêt, de la nature et de l'étendue décrite dans la notification, dans une transaction ou un accord dans laquelle / lequel une personne déterminée ou une catégorie de personnes déterminées a un intérêt, est considérée être une divulgation établissant qu'un Administrateur a un intérêt dans une transaction de la nature et de l'étendue qui y sont décrites; et

23.4.2 un intérêt dont un Administrateur n'a pas connaissance et dont il est peu raisonnable de s'attendre à ce qu'il en ait connaissance ne doit pas être considéré comme son intérêt.

### **24. Art. 24. Indemnités et Responsabilités.**

24.1 Sous réserve des dispositions de l'article 24.3, chaque Administrateur et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir du Conseil sera de payer à partir des fonds de la Société, contre tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un tel Administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou fait réalisé ou omis par lui en tant qu'Administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller légal de la Société soit d'avis que, si le procès était allé à son terme, l'Administrateur, l'agent, l'employé ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 24.3 dans laquelle il serait impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait que, à la requête de la Société, il agit en tant qu'Administrateur ou agent de toute autre société, dont la Société est directement ou indirectement actionnaire et par rapport à laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses responsabilités, y compris les dépenses de voyage.

24.2 Sous réserve des dispositions de l'article 24.3 aucun Administrateur, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre Administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte afin qu'il soit conforme, ou pour une perte ou dépense occasionnée à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre de toute propriété acquise sur l'ordre du Conseil pour le compte de la Société, ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société sont ou seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte fautif de toute personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par un erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge.

24.3 Un Administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la Société pour raison de perte ou de dommage:

24.3.1 à la Société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave, d'une omission volontaire ou d'une défaillance; ou

24.3.2 dans la limite prévue par la Loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts, à moins que l'Administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'Administrateur notifie ce manquement à la prochaine Assemblée Générale.

24.3.3 Si une partie de l'article 24.1 ou 24.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les Statuts resteront néanmoins valables et exécutoires dans la mesure où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

**25. Art. 25. Rémunération des administrateurs.** L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, qui seront imputés aux frais généraux.

## **Chapitre 5. Année sociale, Situation financière, Attribution des bénéfices**

### **26. Art. 26. Exercice social.**

26.1 L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

### **27. Art. 27. Situation financière.**

27.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société.

27.2 Les bilans et comptes de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

### **28. Art. 28. Approbation des comptes.**

28.1 Le rapport des Administrateurs sera présenté à l'Assemblée Générale Annuelle qui examinera et, s'il elle l'estime approprié, adoptera le bilan et le compte de profits et pertes.

28.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale peut, par vote séparé, donner décharge aux Administrateurs de toute responsabilité vis-à-vis de la Société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les Administrateurs en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient aucune d'omission ni information fautive ou erronée sur la situation réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec les présents Statuts sauf si les notifications de convocation en faisaient expressément mention.

### **29. Art. 29. Affectation des bénéfices.**

29.1 Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux, frais de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

29.2 Du bénéfice net sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'Assemblée Générale Annuelle sur proposition du Conseil.

29.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve et de provisions, et la détermination du produit à reporter.

29.4 Sous réserve des dispositions de la Loi, la Société peut déclarer des dividendes en Assemblée Générale conformément aux droits respectifs des Détenteurs, mais aucun dividende ne doit dépasser le montant recommandé par le Conseil.

29.5 Aux fins de l'Article 30.4, le Conseil peut, comme il le jugera approprié dans sa discrétion absolue, recommander qu'un dividende soit déclaré par la Société par rapport à une Classe particulière ou des Classes d'Actions ou en relation à toutes les Classes d'Actions et à des taux différents pour chaque Classe d'Action, toujours à la condition que toutes les Actions au sein d'une même Classe aient un rang égal par rapport aux dividendes.

29.6 Tout dividende distribué sera payé au lieu et au moment fixé par le Conseil. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil à verser des dividendes dans n'importe quelle devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie du paiement effectif.

### **30. Art. 30. Dividendes intérimaires.**

30.1 Le Conseil peut déclarer et payer des dividendes intérimaires s'il lui semble qu'ils se justifient par les profits de la Société disponibles à la distribution. Si le capital social est divisé en différentes classes, le Conseil peut déclarer et payer des dividendes intérimaires sur les Actions conférant des droits différés ou non-préférentiels en lien avec des dividendes ainsi que sur les Actions conférant des droits préférentiels en lien avec des dividendes, mais toujours sous réserve des restrictions en vigueur (que ce soit légalement, en vertu de ces Statuts, selon les conditions d'émission des Actions ou selon tout accord dont la Société est partie, ou autre) en rapport avec l'application, ou la priorité d'application, des bénéfices de la Société disponibles pour distribution, ou à la déclaration ou, le cas échéant, le paiement de dividendes par la Société. Sous réserve de ce qui précède, le Conseil peut également payer, à des intervalles déterminés par lui, tout

dividende payable à taux fixe s'il lui semble que les bénéfices disponibles pour distribution justifient ledit paiement. Dans la mesure où le Conseil agit de bonne foi, il n'encourt aucune responsabilité à l'égard des Détenteurs d'actions conférant des droits préférentiels pour toute perte pouvant être subie du fait du paiement légal de dividende intérimaire sur des actions ayant des droits différés ou non-préférentiels.

30.2 Aux fins de l'Article 31.1, le Conseil peut, s'il le juge approprié dans son absolue discrétion, déclarer et payer un dividende en rapport avec une Classe spécifique ou des Classes spécifiques d'Actions ou en rapport avec toutes les Classes d'Actions, toujours à la condition que toutes les Actions au sein d'une même Classe aient un rang égal par rapport aux dividendes.

## Chapitre 6. Dissolution et Liquidation

### 31. Art. 31. Dissolution.

31.1 L'Assemblée Générale Extraordinaire (tel que définie à l'Article 15) peut à tout moment décider de dissoudre la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les actifs de la Société et de régler son passif. De l'actif net résultant de la liquidation des actifs et du règlement du passif, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des Actions libérées et non encore rachetées, en commençant en priorité par les Actions Préférentielles jusqu'à ce que la valeur nominale des Actions Préférentielles émises ait été intégralement remboursée. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les Classes d'Actions qui ne sont pas des Actions Préférentielles.

## Chapitre 7. Général

### 32. Art. 32. Dispositions légales.

32.1 La Loi s'appliquera partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Paiement*

La Société ayant été ainsi constituée, Victoria Management Services S.A. a entrepris de souscrire aux Actions suivantes, toutes entièrement libérées:

- 19.000 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 19.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 19.000 Actions Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 19.000 Actions Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 19.000 Actions Ordinaires de Classe E d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 19.000 Actions Ordinaires de Classe F d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 19.000 Actions Ordinaires de Classe G d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 19.000 Actions Ordinaires de Classe H d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 19.000 Actions Ordinaires de Classe I d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 19.000 Actions Ordinaires de Classe J d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune.

Total:

19.000 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €), les Actions ordinaires de cette Classe A ont été entièrement libérées;

19.000 Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €), les Actions Ordinaires de cette Classe B ont été entièrement libérées;

19.000 Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €), les Actions Ordinaires de cette Classe C ont été entièrement libérées;

19.000 Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €), les Actions Ordinaires de cette Classe D ont été entièrement libérées;

19.000 Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €), les Actions Ordinaires de cette Classe E ont été entièrement libérées;

19.000 Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €), les Actions Ordinaires de cette Classe F ont été entièrement libérées;

19.000 Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €), les Actions Ordinaires de cette Classe G ont été entièrement libérées;

19.000 Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €), les Actions Ordinaires de cette Classe H ont été entièrement libérées;

19.000 Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €), les Actions Ordinaires de cette Classe I ont été entièrement libérées;

19.000 Actions Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €), les Actions Ordinaires de cette Classe J ont été entièrement libérées.

Toutes les actions précitées ont été libérées comme dûment déclaré, de sorte que la somme de un cent quatre-vingt-dix mille Euro (190.000 €) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 27 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement et de plus confirme que les présents Statuts sont conformes aux provisions de l'article 25 de la Loi.

#### *Estimation des frais de formation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

#### *Réunion constitutive*

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Que le nombre d'Administrateurs est fixé à trois;
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée indéterminée:  
M. Noel McCORMACK, ayant son adresse professionnelle à 58 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg  
M. Hermanus TROSKIE, ayant son adresse professionnelle à 58 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg  
M. Kai HENNEN, ayant son adresse professionnelle à 58 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

2. Que le siège social de la Société est fixé au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012102001/1384.

(120139906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

#### **Rock Investments S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 36.203.

- Il est pris acte de la modification, à partir du 27 juillet 2012, de l'adresse professionnelle des Administrateurs de la société comme suit:

- \* Monsieur Frédéric COLLOT, demeurant professionnellement à 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg
- \* Monsieur Jean NAVEAUX, demeurant professionnellement à 113, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Certifié sincère et conforme

Signatures

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2012105876/15.

(120143944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

#### **Ireggen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105090/9.

(120143899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Imap Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8314 Capellen, 34, Domaine de Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.650.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105092/10.

(120143213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**KD Manhattan Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.309.

---

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 20 juillet 2012*

Le siège social de la société a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 14.08.2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour KD MANHATTAN LUXCO S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105121/14.

(120143519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Immobilière Ebel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8369 Hivange, 12A, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 40.354.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIERE EBEL S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012105093/11.

(120143722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.093.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105098/10.

(120143704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Jimonar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.730.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *JIMONAR INVESTMENTS S.à r.l.*  
 Intertrust (Luxembourg) S.A.  
 Référence de publication: 2012105109/11.  
 (120143890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Juniclair Participations Financières (J.P.F.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
 R.C.S. Luxembourg B 62.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG  
 Boulevard Joseph II  
 L-1840 Luxembourg  
 Signature

Référence de publication: 2012105112/13.  
 (120143451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Karggen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.  
 R.C.S. Luxembourg B 122.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105116/9.  
 (120143903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Modastyling Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
 R.C.S. Luxembourg B 55.479.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30/05/2012 à Luxembourg-ville*

Le conseil décide à l'unanimité:

1. de reconduire Monsieur Christian DURUSSEL dans sa qualité d'administrateur à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'année 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'année 2016.
2. de reconduire Monsieur Marc Hubert TRIPET dans sa qualité d'administrateur à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'année 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'année 2016.
3. De reconduire au mandat de commissaire aux comptes, FIRI TREUHAND G.mb.H. à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'année 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
 Signature

Référence de publication: 2012105176/18.  
 (120143193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Kaelen Agri, Société à responsabilité limitée,  
 (anc. Kaelen Agri Lux).**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.  
 R.C.S. Luxembourg B 169.467.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am ersten Tag des Monats August.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

- 1.- Herr Franciscus Henricus Antonius Marie KAELEN, Melktechniker, geboren am 28. März 1953 in Gulpen (Niederlanden), wohnhaft in NL-6369 CW SIMPELVELD, Verzetstraat 30,

vertreten durch Herr Dirk HEINEN, Geschäftsführer, wohnhaft in B4780 ST.VITH, 58f, Rodter Strasse, kraft der am 25. Juli 2012 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchte, Nachfolgendes zu beurkunden:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „KAELEN AGRI LUX“, mit Sitz in L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare, wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, mit dem Amtssitz in Diekirch, am 1. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1747 vom 11. Juli 2012, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B und Nummer 169.467. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-), alle dem Herrn Franciscus Henricus Antonius Marie KAELEN (der „Alleingesellschafter“), vorbenannt, zugeteilt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III. Der Alleingesellschafter, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

#### *Tagesordnung*

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in „KAELEN AGRI“;
2. Abänderung des Artikels 2 der Satzung um ihn dem obigen Beschluss anzupassen;
3. Sonstiges.

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen die Gesellschaftsbezeichnung umzuändern in „KAELEN AGRI“.

#### *Zweiter Beschluss*

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 2 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „KAELEN AGRI“.“

#### *Kostenabschätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Weiswampach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: D. Heinen, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 2 août 2012. Relation: DIE/2012/9119. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 2. August 2012.

Référence de publication: 2012105118/51.

(120143475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

#### **Panda TMT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.531.

#### *Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 juin 2012*

- 1) Monsieur Jean Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
- 2) Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14.08.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Panda TMT Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105214/16.

(120143708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**DuPont Integration (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 160.108.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 2 août 2012*

- M. Paul Steffes a été réélu en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;

- Mme Agnès Ermel a été réélue en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;

- M. Arsène Schiltz a été réélu en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- M. Paul Steffes

- Mme Agnès Ermel

- M. Arsène Schiltz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012105411/23.

(120143773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Lamyl International Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 10.103.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105136/9.

(120143552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Junior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8159 Bridel, 12, place Verte.

R.C.S. Luxembourg B 100.871.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JUNIOR S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012105113/11.

(120143698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Paul UK Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.318.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2012*

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour Paul UK Partners S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105217/16.

(120143365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Kalverboer Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.780.

—  
EXTRAIT

En date du 3 août 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad et Wim Rits, en tant que gérants B de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne) et Olivier Too, né le 13 décembre 1981 à Thioville (France), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ont été élus nouveaux gérants B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012105115/15.

(120143471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**DuPont Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 78.030.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 2 août 2012*

- M. Paul Steffes a été réélu en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;
- Mme Agnès Ermel a été réélue en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;
- M. Arsène Schiltz a été réélu en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- M. Paul Steffes
- Mme Agnès Ermel
- M. Arsène Schiltz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012105412/23.

(120143771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Kerry Group Services Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.542.

—  
Conformément à l'article 70 de la loi du 19 décembre 2002, les comptes consolidés au 31.12.2011 de la société mère de Kerry Group Services Limited - Luxembourg Branch ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 July 2012.

Référence de publication: 2012105117/12.

(120143129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Kalverboer Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.402,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.750.

—  
EXTRAIT

En date du 3 août 2012, l'assemblée des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad et Wim Rits, en tant que gérants B de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne) et Olivier Too, né le 13 décembre 1981 à Thioville (France), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ont été élus nouveaux gérants B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012105120/15.

(120143473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**N&W Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 141.097.

—  
Les comptes annuels audités de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012105185/12.

(120143804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Night Networks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.083.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2010, la décision suivante a été prise à l'unanimité:

La société G.T. Experts Comptables S.à r.l., inscrite au RCS Luxembourg B 121 917, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, en remplacement de la Fiduciaire Beaumanoir S.à r.l., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012105191/15.

(120143736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.608.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KENNEDY FINANCEMENT LUXEMBOURG Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012105122/11.

(120143142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Kingmayer PE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 138.974.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012105123/11.

(120143420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Kinohold (bis) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.289.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINOHOLD (bis) S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105125/11.

(120143386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Koios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 154.223.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105127/10.

(120143406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Lumber Liquidators Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.675.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lumber Liquidators Overseas Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105131/11.

(120143757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Lungo Mare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.436.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lungo Mare S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2012105132/11.  
(120143766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Lamda Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 67.845.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LAMDA INVESTMENTS S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2012105135/11.  
(120143648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**LB IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 132.027.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LB IMP S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2012105138/11.  
(120143246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Lanus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 125.687.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105137/10.  
(120143556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**LB River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.996.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LB River S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2012105139/11.  
(120143253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Limoreal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 104.512.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIMOREAL S.A.

Intetrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105146/11.

(120143595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**LL Logistics & Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers.

R.C.S. Luxembourg B 133.818.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105147/9.

(120143936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Mistral International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012105174/13.

(120143732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Valdor Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.265.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105348/10.

(120143485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**M.D.J.B. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105154/10.

(120143481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Marathon Playa 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Marathon Playa 1 S.à.r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105155/11.

(120143162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**New Landscape S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.470.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2012105186/13.

(120143916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Gracewell Investment No 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.845.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gracewell Properties Holding S.à r.l., a company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.877,

here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 1<sup>st</sup> August 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Gracewell Investment N°4 S.à r.l." (the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 20,000.- (Twenty thousand British Pounds) represented by 20,000 (Twenty Thousand) shares having a nominal value of GBP 1.- (One British Pound) per share.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 15.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the 20.000 shares have been subscribed by Gracewell Properties Holding S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of GBP 20,000.- (Twenty Thousand British Pounds) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Robert BRIMEYER, director, born on May 3<sup>rd</sup>, 1972 in Luxembourg, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Géraldine SCHMIT, director, born on November 12<sup>th</sup>, 1969 in Messancy, Belgium, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Gracewell Properties Holding S.à r.l., une société établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 159.877, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Gracewell Investment N°4 S.à r.l.» (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000,- GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les 20.000 parts sociales ont été souscrites Gracewell Properties Holding S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 20.000,- GBP (VINGT MILLE Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Robert BRIMEYER, gérant, né le 3 mai 1972 à Luxembourg, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1750 Luxembourg
  - Géraldine SCHMIT, gérant de Sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1750 Luxembourg
2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. LAC/2012/37556. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012105033/280.

(120143255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Marathon Playa 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Marathon Playa 2 S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105156/11.

(120143168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Marathon Playa 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Marathon Playa 3 S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105157/11.

(120143170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**PI Diffusion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.061.

Il résulte d'un courrier recommandé envoyé en date du 20 juillet 2012 à l'attention des actionnaires de la société PI DIFFUSION S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139.061, ayant son siège social au 102, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg que la société SV SERVICES SARL a démissionné de ses fonctions de Commissaires aux Comptes avec effet au 13 décembre 2011.

Pour extrait conforme.

Clémency, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012105242/13.

(120143190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Materis Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105158/9.

(120143897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Maerel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 9.

R.C.S. Luxembourg B 122.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAEREL S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012105161/11.

(120143769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Mageco Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105162/10.

(120143172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Magine, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8314 Capellen, 34, Domaine de Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 122.564.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105163/10.

(120143212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Proteger Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.525.986,46.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.210.

In the year two thousand and twelve, on the first day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Proteger Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 169.211 represented by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated July 2012 which shall be registered together with the present deed, being the sole shareholder of "Proteger Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 30 May 2012 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1687 of 4<sup>th</sup> July 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 169.210.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder holds all the seventeen thousand (17,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.
2. The items of the agenda on which resolutions were to be passed are as follows, all these items being interrelated and to be resolved upon as a sole resolution:

*Agenda:*

(I) Reduction of the nominal value of each share in issue from one United States Dollar (USD 1) to one United States Dollar Cent (USD 0.01) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into one million seven hundred thousand (1,700,000) shares;

(II) Increase of the issued share capital by an amount of by an amount of three million five hundred eight thousand nine hundred eighty-six United States Dollar and forty-six United States Dollar Cent (USD 3,508,986.46) to an amount of three million five hundred twenty-five thousand nine hundred eighty-six United States Dollar and forty-five United States Dollar Cent (USD 3,525,986.46) by way of contribution in cash by the issue of a total of three hundred fifty million eight hundred ninety-eight thousand six hundred forty-six (350,898,646) shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD0.01) and a total subscription price of two hundred eleven million one hundred seventy-two thousand five hundred eight United States Dollars and sixty-six United States Dollar Cent (211,172,508.66); subscription to the new shares by the subscribers in the proportion set out below and payment of the total subscription price by cash payment of two hundred eleven million one hundred seventy-two thousand five hundred eight United States Dollars and sixty-six United States Dollar Cent (211,172,508.66):

Subscriber	Number of shares	Payment in USD
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership . . . . .	10	0.10
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership . . . . .	10	0.10
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership . . . . .	10	0.10
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership . . . . .	10	0.10
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership . . . . .	10	0.10
Fifth Fund Co-Investment Partnership . . . . .	10	0.10
Proteger Holding S.à r.l. . . . .	<u>350 898 586</u>	<u>211,172,508.06</u>
Total . . . . .	<u>350,898,646</u>	<u>211,172,508.66</u>

allocation of an amount equal to the nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) per share to the issued share capital and the remainder to the share premium; consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at three million five hundred twenty-five thousand nine hundred eighty-six United States Dollar and forty-five United States Dollar Cent (USD 3,525,986.46) divided into three hundred fifty-two million five hundred ninety-eight thousand six hundred forty-six (352,598,646) shares with a par value of one United States Dollar Cent (\$0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

After having considered the above, the sole shareholder resolved as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

### *Sole resolution*

The sole shareholder resolved to reduce the nominal value of each share in issue from one United States Dollar (USD 1) to one United States Dollar Cent (USD 0.01) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into one million seven hundred thousand (1,700,000) shares;

The sole shareholder resolved to increase of the issued share capital by an amount of million five hundred eight thousand nine hundred eighty-six United States Dollar and forty-six United States Dollar Cent (USD 3,508,986.46) to an amount of three million five hundred twenty-five thousand nine hundred eighty-six United States Dollar and forty-five United States Dollar Cent (USD 3,525,986.46) by way of contribution in cash by the issue of a total of three hundred fifty million eight hundred ninety-eight thousand six hundred forty-six (350,898,646) shares each with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD0.01) and a total subscription price of two hundred eleven million one hundred seventy-two thousand five hundred eight United States Dollars and sixty-six United States Dollar Cent (211,172,508.66).

Thereupon the subscribers subscribed to the new shares as set out in the agenda above and fully paid such shares by contribution in cash of two hundred eleven million one hundred seventy-two thousand five hundred eight United States Dollars and sixty-six United States Dollar Cent (211,172,508.66).

It was resolved to allocate the nominal of one United States Dollar cent (USD 0.01) per share to the issued share capital and the remainder to the share premium. Evidence of the payment of the total subscription price of the three hundred fifty million eight hundred ninety-eight thousand six hundred forty-six (350,898,646) new shares so issued (being a total subscription price of two hundred eleven million one hundred seventy-two thousand five hundred eight United States Dollars and sixty-six United States Dollar Cent (211,172,508.66) was shown to the undersigned notary.

It was resolved to consequentially amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as set out in the agenda.

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Proteger Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.211, représentée par Maître Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date de juillet 2012 laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, étant l'associé unique de Proteger Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 30 mai 2012 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1687 du 4 juillet 2012, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.210.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les dix-sept mille (17.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être passées sont les suivants, tous les points étant interdépendants et ne formant qu'une seule résolution:

### *Ordre du jour:*

I. Réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) à un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) de telle sorte que le capital social émis de la Société soit divisé en un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales;

USD) to an amount of three million five hundred twenty-five thousand nine hundred eighty-six United States Dollar and forty-five United States Dollar Cent (USD 3,525,986.46) by way of contribution in cash by the issue of a total of three hundred fifty million eight hundred ninety-eight thousand six hundred forty-six (350,898,646

II. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois millions cinq cent huit mille neuf cent quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis et quarante-six centimes (USD 3.508.986,46) à un montant de trois millions cinq cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis et quarante-six centimes (USD 3.525.986,46) par apport en numéraire par l'émission de trois cent cinquante millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante-six (350.898.646) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et un prix total de souscription de deux cent onze millions cent soixante-douze mille cinq cent huit dollars des Etats-Unis et soixante-six centimes (USD 211.172.508,66); souscription aux nouvelles parts sociales par les souscripteurs dans les proportions décrites ci-dessous et paiement du prix de souscription total en numéraire de deux cent onze millions sept cent soixante-treize mille trente et un dollars deux cent onze millions cent soixante-douze mille cinq cent huit dollars des Etats-Unis et soixante-six centimes (USD 211.172.508,66):

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement en USD
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership . . . . .	10	0,10
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership . . . . .	10	0,10
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership . . . . .	10	0,10
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership . . . . .	10	0,10
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership . . . . .	10	0,10
Fifth Fund Co-Investment Partnership . . . . .	10	0,10
Proteger Holding S.à r.l. . . . .	<u>350 898 586</u>	<u>211 172 508,06</u>
Total . . . . .	350 898 646	211 172 508,66

allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) par part sociale au capital social émis et le solde à la prime d'émission; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'ils se lisent comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé trois millions cinq cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis et quarante-six centimes (USD 3.525.986,46) divisé en trois cent cinquante-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante-six (352.598.646) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'associé unique a décidé de réduire la valeur nominale de chaque part sociale émise d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) à un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) de telle sorte que le capital social émis de la Société soit divisé en un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales.

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois millions cinq cent huit mille neuf cent quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis et quarante-six centimes (USD 3.508.986,46) à un montant de trois millions cinq cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis et quarante-six centimes (USD 3.525.986,46) par apport en numéraire par l'émission de trois cent cinquante millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante-six (350.898.646) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et un prix total de souscription de deux cent onze millions cent soixante-douze mille cinq cent huit dollars des Etats-Unis et soixante-six centimes (USD 211.172.508,66).

A la suite de quoi, les souscripteurs ont souscrit au nouvelles parts sociales de la manière décrite dans l'ordre du jour ci-dessus et on payé les parts sociales par apport en numéraire de deux cent onze millions cent soixante-douze mille cinq cent huit dollars des Etats-Unis et soixante-six centimes (USD 211.172.508,66) .

Il a été décidé d'allouer la valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis par part sociale au capital social émis et le solde à la prime d'émission.

La preuve du paiement du prix de souscription total des trois cent cinquante millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante-six (350.898.646) nouvelles parts sociales ainsi émises (étant un prix total de souscription de deux cent onze millions cent soixante-douze mille cinq cent huit dollars des Etats-Unis et soixante-six centimes (USD 211.172.508,66) a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé de modifier subséquemment l'article 5 des statuts de la Société de la manière décrite dans l'ordre du jour.

#### *Dépenses*

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille euros. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français;

à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: LAC/2012/37183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012105228/177.

(120143292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Fitness First Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.423.

L'an deux mille douze, le deux août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

**ONT COMPARU:**

Fitness First PLC, une société par actions constituée aux Iles Cayman, dont le siège social se situe à Appleby Trust (Cayman) Ltd, Clifton House, 75 Fort Street, PO BOX 1350, Grande Cayman, KY1-1108, Iles Cayman, numéro FC030376, ici représentée par Anne-Claire WAX, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Fitness First Group Limited, une société de droit anglais, dont le siège social se situe au 58 Fleets Lane, Poole, Dorset, BH15 3BT, numéro 05509324,

ici représentée par Anne-Claire WAX, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Fitness First Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social qui s'élève à GBP 10.600.-,

ici représentée par Anne-Claire WAX, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

lesquelles sont annexées à l'acte de constitution reçu par le notaire Jean SECKLER, en date du 16 juillet 2012, numéro 85.469 de son répertoire, enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2012, relation GRE/2012/2740.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que lors la signature de l'acte de constitution de la société en commandite simple «Fitness First Luxembourg S.C.A.» ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.423, daté du 16 juillet 2012, numéro 85.469 de répertoire de Me Jean SECKLER, on a oublié de modifier l'article 22.1 des statuts et en conséquence la mesure transitoire, qui devraient se lire comme suit:

**Version anglaise:**

« **22.1.** The accounting year of the Company shall begin on the first of November of each year and end on the thirty-first of October of the following year.»

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 October 2012.

**Version française:**

« **22.1.** L'exercice social commence le premier novembre de chaque année et se termine le trente et un octobre de l'année suivante.»

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 octobre 2012.

Ledit acte déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 juillet 2012, référence 120132997, en voie de publication au Mémorial C.

DONT ACTE, fait et passé Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anne-Claire WAX, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 août 2012. Relation GRE/2012/2958. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012105004/52.

(120143815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Immobilière Lorentzweiler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 18, rue de Schönberg.

R.C.S. Luxembourg B 42.767.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMOBILIERE LORENTZWEILER S.A.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42767, constituée originellement sous forme d'une société à responsabilité limitée dénommée "CONSORTS THIELGEN S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 185 du 27 avril 1993,

- les statuts ont été modifiés suivants actes reçu par ledit notaire Frank BADEN, en date du 2 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 22 du 12 janvier 1998;

- la devise d'expression du capital social de la société a été convertie en euros suivant une décision prise les associés du 14 septembre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 21 février 2002;

- et les statuts ont été modifiés suivants actes reçu par ledit notaire Frank BADEN:

\* en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 561 du 11 avril 2002, contenant notamment la transformation en société anonyme et l'adoption de la dénomination actuelle; et

\* en date du 21 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 696 du 7 juillet 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph THIELGEN, demeurant à L-8283 Kehlen, 18, rue de Schönberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-8283 Kehlen, 18, rue de Schönberg, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Modification de l'objet social (article 4) en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Révocation de Madame Marguerite THIELGEN-CAPELIUS de sa fonction d'administrateur de la Société;

4. Nomination de Monsieur Robert THIELGEN, né à Louvain (Belgique), le 26 mai 1978, demeurant à L-6771 Grevenmacher, 26a, rue Pietert, comme nouvel administrateur et fixation de la durée de son mandat;

5. Démission de "SWL S.à r.l." de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société;

6. Nomination de Monsieur Luc Jean Henri LEPASCH, comptable, né à Luxembourg, le 16 mai 1975, demeurant à L-2714 Luxembourg, 1b, rue Fort Wallis, comme nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat;

## 7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8283 Kehlen, 18, rue de Schönberg, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 ainsi que le premier alinéa de l'article 12 des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts."

" **Art. 13. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation."

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social en ajoutant à l'article 4 des statuts l'alinéa reproduit ci-avant sous le point 2 de l'ordre du jour.

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide:

- de révoquer Madame Marguerite THIELGEN-CAPESIUS de sa fonction d'administrateur de la Société et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
- de nommer Monsieur Robert THIELGEN, né à Louvain (Belgique), le 26 mai 1978, demeurant à L-6771 Grevenmacher, 26a, rue Pietert, comme nouvel administrateur de la Société; son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018;
- d'accepter la démission de "SWL S.à.r.l." de sa fonction de commissaires aux comptes et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
- de nommer Monsieur Luc Jean Henri LEPASCH, comptable, né à Luxembourg, le 16 mai 1975, demeurant à L-2714 Luxembourg, 1b, rue Fort Wallis, comme nouveau commissaire aux comptes de la Société; son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

### *Quatrième résolution*

Pour autant que de besoin, l'assemblée donne décharge pleine et entière à Madame Odette THIELGEN-AERTS et à Monsieur Joseph THIELGEN pour l'exécution de leur mandat d'administratrice, respectivement d'administrateur et administrateur-délégué, et décide de reconduire lesdits mandats, de sorte à ce qu'ils prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. THIELGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> août 2012. LAC/2012/36677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012105094/97.

(120143754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.